



22<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention  
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée  
et à ses Protocoles

Antalya, Turquie, 7 - 10 décembre 2021

**Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle**

**Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2020-2021**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Table des matières

	<b>Page</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Principales activités / principaux résultats selon le thème du Programme de travail</b>	<b>1</b>
<i>1 Thème principal : GOUVERNANCE</i>	1
<i>2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE</i>	21
<i>3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES</i>	30
<i>4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER</i>	36
<i>5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)</i>	39
<i>6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)</i>	40
<i>7 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	42
<b>III. Questions financières, relatives au personnel et administratives</b>	<b>44</b>
1. <i>Questions financières</i>	44
2. <i>Questions relatives au personnel</i>	45
<i>Annexe</i>	

## I. Introduction

1. Le présent rapport constitue un résumé des activités et des progrès réalisés pour la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2021 du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) adopté par la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties contractantes (CdP 21). Le rapport d'avancement présente les activités réalisées entre janvier 2020 et octobre 2021 par l'unité de coordination et les composantes du PAM, en mettant l'accent sur les développements les plus récents.

2. Les informations sont regroupées au niveau des résultats stratégiques sous les sept thèmes du Programme de travail 2020-2021, qui correspondent au thème primordial, aux thèmes centraux et aux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2016-2021 et contiennent également des éclairages sur les questions financières, de personnel et administratives. Des informations plus détaillées sur le processus, les activités et les résultats à moyen terme sont exposées dans les rapports des réunions du Bureau ainsi que dans les rapports des réunions des points focaux des composantes du PAM (UNEP/MED IG.25/Inf.3 et UNEP/MED WG.515/Inf.7).

## II. Principales activités / principaux résultats selon le thème du Programme de travail

### II.1 Thème principal : GOUVERNANCE

#### **Résultat stratégique 1.1: Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action**

##### *Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes soutenues*

3. Au cours de l'exercice biennal actuel, le Dépositaire a communiqué au Secrétariat le dépôt, le 19 octobre 2020, de l'instrument de ratification par la Bosnie-Herzégovine des amendements à la Convention de Barcelone, qui sont entrés en vigueur pour la Bosnie-Herzégovine le 18 novembre 2020. Avec le dépôt dudit instrument, la ratification universelle des amendements de 1995 à la Convention de Barcelone a été réalisée par les 22 Parties contractantes.

4. Les efforts se poursuivent pour continuer à promouvoir la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone, en particulier la ratification du Protocole « immersions » qui nécessite une seule ratification supplémentaire pour entrer en vigueur. Dans la mesure du possible, les Parties contractantes ont eu recours aux réunions bilatérales en ligne afin de tenir compte des limitations posées par les mesures de confinement liées à la COVID-19. Des orientations politiques plus précises sont nécessaires pour faciliter, en particulier, la ratification par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne l'ont pas encore fait des amendements au Protocole « immersions » ainsi qu'à tous les autres protocoles.

##### *Tableau 1 : Résumé du statut de ratification*

22 Parties contractantes ont accepté les amendements à la Convention, 1995 ;
15 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « Immersions », 1995 ;
17 Parties contractantes ont accepté les amendements au Protocole « SST », 1996 ;
8 Parties contractantes ont ratifié le protocole « Offshore », 1994 ;
17 Parties contractantes ont ratifié le Protocole « ASP et diversité biologique », 1995 ;
7 Parties contractantes ont ratifié le Protocole « Déchets dangereux », 1996 ;
17 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole « Prévention et situations critiques », 2002 ;
12 Contracting Parties have ratified ICZM Protocol, 2008.

Tableau 2 : Ratification de la Convention de Barcelone et des Protocoles par les différentes Parties contractantes

Parties contractantes																							
	Albanie	Algérie	Bosnie et Herzégovine	Croatie	Chypre	Union européenne	Egypte	France	Grèce	Israël	Italie	Liban	Libye	Malte	Monaco	Monténégro	Maroc	Slovénie	Espagne	Syrie	Tunisie	Turquie	
Instruments juridiques																							
Convention de Barcelone et Amendements																							
Protocole « Immersion » et Amendements																							
Protocole « Situations critiques »																							
Protocole « Prévention et Situations critiques »																							
Protocole « SST » et Amendements																							
Protocole « ASP »																							
Protocole « ASP et Diversité biologique »																							
Protocole « Offshore »																							
Protocole « Déchets dangereux »																							
Protocole « GIZC »																							

	L'instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession a été déposé et la Convention ou le Protocole est entré en vigueur
	Aucun instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession n'a été déposé
	L'instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'accession a été déposé mais le Protocole n'est pas encore entré en vigueur

Soutien juridique, politique et logistique efficace apporté au processus décisionnel du PAM, notamment par les réunions des organes consultatifs

5. Conformément au processus décisionnel, des réunions régulières des organes directeurs et consultatifs du système de la Convention de Barcelone PNUÉ/PAM ont été convoquées, moyennant la participation active des représentants des Parties contractantes (PC) et des parties prenantes, même si, dans certains cas, les taux de participation des PC aux réunions pourraient être améliorés.

6. Au cours de l'exercice biennal actuel, l'unité de coordination et les composantes du PAM ont organisé les principales réunions de gouvernance suivantes :

(a) Les 89<sup>e</sup> (téléconférence, 22-23 avril 2020), 90<sup>e</sup> (téléconférence, 10-11 novembre 2020) et 91<sup>e</sup> (téléconférence, 7-8 juillet 2021) réunions du Bureau ;

(b) Les 16<sup>e</sup> (téléconférence, 16-18 juin 2020 et 27-28 janvier 2021) et 17<sup>e</sup> (téléconférence, 10-11 juin 2021) réunions du Comité de respect des obligations ;

(c) Les réunions des points focaux des composantes du PAM, par téléconférence, comme suit : Réunion des points focaux du Plan Bleu/CAR (19-20 mai 2021) ; réunion des points focaux du PAP/CAR (1-3 juin 2021) ; réunion des points focaux du PAP/CAR (24-25 mai 2021) ; 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques ASP/Diversité biologique (DB) (22-25 juin 2021) ; réunion des points focaux du REMPEC (31 mai-2 juin 2021) ; réunions des points focaux de l'INFO/CAR (14-15 juin 2021) et réunion des points focaux de MED POL (27-28 mai, avec reprise des sessions le 9 juillet et les 6-7 octobre 2021) ;

(d) La réunion des points focaux du PAM sur la SMT (téléconférence, 13-15 avril 2021), ainsi que la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> réunions du Comité directeur de la SMT (téléconférences, 10-11 novembre 2020 et 5-6 juillet 2021, respectivement, immédiatement après les 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> réunions du Bureau) ;

(e) La 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD (téléconférence, 7-9 juin 2021) et les 21<sup>e</sup> (téléconférence, 13-14 mai 2021) et 22<sup>e</sup> (15-17 décembre 2020) réunions du Comité directeur de la CMDD ;

(f) La 2<sup>e</sup> réunion du Groupe sur le pétrole et le gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (téléconférence, 3-4 juin 2021) ;

(g) Sept réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), à savoir le CEC 40 (Rome, Italie, 30-31 janvier 2020), le CEC 41 (téléconférence, 19-20 mai 2020), le CEC 42 (téléconférence, 8-9 juillet 2020), le CEC 43 (téléconférence, 28-29 septembre 2020), le CEC 44 (téléconférence, 19-20 janvier 2021), le CEC 45 (téléconférence, 29-30 mars 2021), et le CEC 46 (Marseille, France, événement hybride, 6 septembre 2021), tandis que deux réunions informelles du CEC ont également eu lieu au cours des mois de mai et juin 2021.

(h) La réunion des points focaux du PAM (téléconférence, 10-17 septembre 2021) précédée de la réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique (téléconférence, 9 septembre 2021).

7. Les réunions susmentionnées ont permis d'examiner les progrès accomplis et de fournir des orientations politiques et techniques pour atteindre les principaux objectifs demandés par la CdP 21. Elles ont contribué à la mise en œuvre effective de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, du Programme de travail et du budget 2020-2021 et des décisions pertinentes de la CdP et ont fait avancer les préparatifs de la réunion des points focaux du PAM 2021 et de la 22<sup>e</sup> Conférence des Parties contractantes (CdP 22) (Antalya, Turquie, 2-5 décembre 2021).

#### Mobilisation des ressources

8. L'Unité de coordination, en étroite collaboration avec les composantes du PAM, a tout mis en œuvre pour assurer la mobilisation coordonnée des ressources externes par le système de la Convention de Barcelone-PAM, conformément aux priorités de la Stratégie à moyen terme (SMT), du Programme de travail et du budget biennaux et de la Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) existante. À cette fin, chaque composante du PAM est tenue d'élaborer une fiche de projet pour chaque projet externe approuvé, qui comprend des informations générales sur le projet, mais aussi une justification et des commentaires sur la participation de la composante du PAM et la valeur ajoutée au système de la Convention de Barcelone-PAM. La compilation actuelle des fiches de projets a été présentée dans le document UNEP/MED WG.515/Inf.11.

9. Suite à la réunion de lancement (20-22 juillet 2020) du « Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du PNUE : Renforcer la sécurité environnementale » et aux sept sous-projets exécutés par le PNUE/PAM, le Secrétariat a progressé dans la mise en œuvre des activités de terrain en s'appuyant sur le travail des partenaires chargés de l'exécution. Les premières réunions du Comité directeur du projet ont été organisées pour cinq sous-

projets du MedProgramme en 2021 afin de faire le point sur les progrès réalisés et d'approuver les budgets annuels, les révisions budgétaires et les plans de travail annuels pour 2021-2022.

10. Le projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intitulé « Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique par la planification de l'espace marin » (FEM Adriatique) a enregistré des progrès continus. La 3<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage du projet a eu lieu virtuellement le 7 juillet 2020 ; compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur les activités du projet, le Comité de pilotage a approuvé une prolongation du projet jusqu'au 30 juin 2021 ainsi que le plan de travail et le budget révisés du projet. Le projet a été mené à bien. Le Secrétariat travaille à la préparation de ses rapports finaux à soumettre au PNUE et au FEM. La conférence finale du projet a été accueillie par le Ministère de l'écologie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Monténégro le 28 juin 2021. Le projet FEM Adriatique a eu un retentissement important qui devrait se répercuter bien au-delà de l'Adriatique, notamment en démontrant la valeur des processus de planification de l'espace marin basés sur l'approche écosystémique, contribuant ainsi à l'obtention du statut « bon état écologique » dans la mer et sur les côtes méditerranéennes.

11. Le Secrétariat travaille sur la préparation du document de projet financé par le FEM (FishEBM MED - GEF ID 10560), en collaboration avec la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (FAO/CGPM). Le document de projet complet sera soumis au Secrétariat du FEM pour approbation en décembre 2021. Le financement du projet par le FEM s'élève à 7 273 973 EUR avec le bénéfice PNUE/PAM attendu à 2 000 000 EUR.

12. L'exécution du projet PSEI-PAM financé par l'UE (4 millions d'euros) a débuté au cours du présent exercice biennal. Les réunions de lancement dans les pays bénéficiaires relatives à la mise en place des comités directeurs nationaux PSEI progressent bien (Israël, juillet 2021 ; Tunisie, octobre 2020 ; Libye, octobre 2020 ; Algérie, mars 2021 ; Maroc, mars 2021, Liban, juillet 2021), tandis qu'une réunion supplémentaire est en préparation en Égypte. Des experts régionaux ont été recrutés sur l'eutrophisation (PSEI-OE5), la côte et l'hydrographie (PSEI-OE7/OE8), les contaminants (PSEI-OE9), les déchets marins (PSEI-OE10), et 6 experts régionaux pour la biodiversité/les ENI (PSEI OE1, OE2). Parmi les autres activités en cours figurent l'organisation du Forum 2020 des aires marines protégées (AMP) en Méditerranée (29 novembre au 1 décembre 2021), à Monaco ainsi qu'en ligne, l'élaboration d'un document stratégique sur les AMP et d'autres mesures efficaces de conservation de certaines zones en Méditerranée, conformément au cadre mondial pour la biodiversité après 2020 de la CDB et le lancement des processus d'élaboration de plans de gestion, respectivement pour l'île de Rachgoun en Algérie, la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban et le golfe de Syrte en Libye..

13. La mise en œuvre du projet « Principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud, mécanisme de soutien du SEIS » (2016-2019), a été menée à bien. Une dernière réunion du Comité directeur consacrée à la clôture du projet s'est tenue le 21 septembre 2020. Celle-ci était accompagnée d'une campagne de communication/visibilité et d'un engagement aux côtés des pays éligibles au projet en faveur d'une coopération continue à l'avenir. La réunion a également marqué le lancement du rapport de synthèse conjoint de l'AEE et du PNUE/PAM destiné aux décideurs politiques (Vers une Méditerranée plus propre : une décennie de progrès).

14. Les deux projets financés par l'UE, « Mise en œuvre efficace de la surveillance et de l'évaluation intégrées de la mer Méditerranée et de ses côtes basées sur l'approche écosystémique en synergie avec la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin » (EcAp-MED III) et Déchets marins MED II, ont été approuvés par la Commission européenne en août 2020 et officiellement lancés lors des réunions intégrées des groupes de correspondance sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique du PSEI (CORMON), qui se sont tenues du 1er au 3 décembre 2020 par vidéoconférence. Le premier Comité directeur du projet EcAp MED III s'est tenu le 28 avril 2021. Tous les accords juridiques avec les composantes du PAM sont entrés en vigueur en avril 2021, tandis que les accords de financement à petite échelle (AFPE) appuyant l'exécution des activités nationales ont été communiqués à tous les pays bénéficiaires en août 2021 ; l'AFPE avec Israël a été contresigné en septembre 2021 et les négociations relatives aux accords juridiques avec le Maroc et le Liban sont en passe d'être finalisées

préalablement à la phase de traitement administratif. La première réunion du comité directeur du projet MED II sur les déchets marins a été organisée le 20 septembre 2021, les accords avec les composantes du PAM ont tous été finalisés en septembre 2021 et les AFPE appuyant l'exécution des activités nationales ont été communiqués à tous les pays bénéficiaires en août 2021 afin qu'ils fournissent leurs commentaires. Les négociations relatives aux accords de partenariat stratégique avec Israël et le Maroc en sont au stade final avant la phase de traitement administratif.

15. La mise en œuvre de l'accord de coopération avec le Ministère italien de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer (MIETM) a été menée à bien. La dernière réunion de son comité directeur s'est tenue en mai 2020 et a souligné l'importance des résultats obtenus dans ce cadre. En 2021, la mise en œuvre d'un nombre limité d'activités se poursuivait au bénéfice d'une dernière prolongation de l'accord de coopération jusqu'à la fin avril 2021, comme l'a également mentionné le gouvernement italien lors de la réunion des points focaux du PAM (qui s'est tenue du 10 au 17 septembre 2021), un nouvel bilatéral accord de contribution devrait être conclu entre le Ministère italien de la transition écologique et le Secrétariat avant la CdP 22, afin de soutenir la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités du programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM.

16. Le Plan Bleu/CAR s'est efforcé de mobiliser des ressources externes dans le cadre de projets : une proposition de projet a été soumise à la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, en vue de soutenir le financement de phase 2 de la feuille de route MED 2050, telle qu'approuvée par la CdP 21, en mettant l'accent sur le module concernant les tendances. Le budget total est de 80 000 euros. La proposition a été acceptée et la notification officielle a été reçue en décembre 2020. Le Plan Bleu/CAR a également soumis une proposition de projet portant sur l'« *Approche participative pour l'adaptation au changement climatique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia - Antipolis* » à la Fondation de France. La proposition de projet a été acceptée en Août 2021 avec un budget dont le montant s'élève à 150 000 euros sur une période de trois ans. Par ailleurs, le Plan Bleu/CAR est partenaire d'un consortium dans le cadre d'un projet nommé « WaterLands » relevant du programme H2020 (30 partenaires dirigés par University College Dublin), visant à restaurer des zones humides et des tourbières dans 11 sites pilotes sur 5 ans (budget du consortium de 23 000 000 euros, dont 390 000 euros pour le Plan Bleu/CAR). Le projet a été accepté en juin 2021. Le Plan Bleu/CAR est également partenaire d'un consortium qui faisant fonctionner pendant 5 ans, un Centre thématique européen consacré à l'adaptation au changement climatique pour l'Agence européenne pour l'environnement. Le CMCC (Italie) en est le chef de file ; La demande a été acceptée en septembre 2021. En novembre 2020, le Plan Bleu/CAR a également signé un accord avec l'Agence française de développement portant sur l'aquaculture et le dessalement durables ainsi que sur la prospective au niveau d'un bassin hydrographique au Maroc, accord doté d'un budget total de 70 000 euros sur 16 mois. En septembre 2021, le Plan Bleu/CAR a également conclu un accord avec l'ADEME (l'Agence française de la transition écologique), qui sera financé à concurrence de 190 000 euros sur deux ans et axé sur l'adaptation aux changements climatiques ; à cet égard, l'accent sera mis sur les travaux du MedECC et de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement, les solutions fondées sur la nature et les instruments économiques. Le Plan Bleu/CAR participe également au projet ABIOMMED financé par l'Union européenne (UE) (juillet 2021-juin 2023), ayant fourni une subvention de 100 000 euros dans ce cadre, et gère une activité promouvant l'analyse socio-économique des mesures visant à parvenir au bon état écologique (BEE).

17. Le CAR/ASP s'est également efforcé de mobiliser des ressources externes par le biais de projets : il est partenaire d'un consortium (56 partenaires emmenés par INTRASOFT International S.A, Grèce) qui postule pour un projet de 3 ans intitulé « Jumeaux numériques intégrés pour les services de données et d'informations marines et maritimes » (Integrated digital twins for marine and maritime data and information services, ILIAD) dans le cadre du programme de travail H2020 de l'UE. La signature de la convention de subvention du projet est en cours de traitement. . Le budget du CAR/ASP en tant que partenaire des utilisateurs finaux au sein du Consortium est d'environ 300 000 euros. Le CAR/ASP a collaboré, en tant que chef de file conjoint et partenaire du projet, avec le Centre thématique européen de l'Université de Malaga (ETC-UMA : chef de file du projet) et d'autres partenaires en vue d'élaborer et de soumettre une proposition de projet intitulée « Renforcer la résilience socio-écologique dans la zone côtière méditerranéenne »

(ENSERES) au programme IEV CTF MED de la CE. Le projet a été sélectionné et la subvention signée fin juillet 2021, elle démarrera le 1er octobre 2021 pour une durée de 24 mois. Les activités sont prévues en France, au Liban, en Espagne et en Tunisie. Le budget total obtenu de la CE est de 1 027 929 euros, dont 235 000 euros pour le CAR/ASP. La fondation MAVVA a accepté de financer la deuxième phase du projet MedBycatch « Comprendre les prises accessoires d'espèces vulnérables en Méditerranée et tester les mesures d'atténuation : une approche collaborative » (octobre 2020 - octobre 2022). Le budget total fourni par la Fondation MAVVA s'élève à 3 976 087,29 euros, dont 415 013 euros pour le CAR/ASP. En juin 2021, la Fondation MAVVA a également fourni au CAR/ASP 11 000 euros pour mettre en œuvre un petit projet sur les activités de sensibilisation liées aux prises accessoires « Expériences et partage des connaissances pour établir des relations solides et entretenir des collaborations entre les observateurs des pêches et la communauté des pêcheurs » (juin 2021 – mai 2022). Ce projet est mis en œuvre par MEDASSET (coordinateur), CAR/ASP, ACCOBAMS, BirdLife Europe et Asie centrale, DEKAMER, TUDAV, Doga Dernegi, WWF Turquie, AAO/BirdLife en Tunisie, WWF\_MED, INRH pour un budget total de 45 000 euros. Le CAR/ASP a rejoint le projet « QUIETSEA », (février 2021-janvier 2023) qui vise à encourager la coopération régionale pour la mise en œuvre pratique du deuxième cycle de la DCSMM en fournissant des méthodes et des outils pour D11 (bruit sous-marin), financé par la Commission européenne (32 739 euros) et développé par un consortium composé de 10 entités de 10 pays et coordonné par le CTN-Marine Technology Center del Mar. En ce qui concerne le « projet de zones de non-prélèvement/AMP cogérées » (juillet 2020-octobre 2022), le CAR/ASP soutient les autorités nationales compétentes d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Turquie, par le biais d'une approche participative, dans la mise à jour, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion afin de réduire l'impact des activités de pêche sur les espèces et les habitats, sur la base des résultats des projets MedKeyHabitats I et II financés par MAVVA. La deuxième phase du projet « Conservation des tortues marines dans les pays méditerranéens (tortues marines) », financé par MAVVA, a débuté en juillet 2020 ; le CAR/ASP poursuivra le renforcement des bonnes pratiques dans les îles Kuriat (Tunisie) et étendra ses activités à de nouvelles zones prioritaires, telles que la réserve naturelle de Tyr (Liban) et Syrte-Farwa (Libye), en faisant la promotion d'actions de sensibilisation et d'écotourisme. Le CAR/ASP soutient les autorités tunisiennes dans la mise en œuvre d'une activité de recensement régulier des espèces de cétacés côtiers, conformément aux exigences de l'IMAP. Cette activité est mise au point en coopération avec l'Aquarium de Gênes (Italie) dans le cadre du projet « Un réseau international pour protéger le grand dauphin et d'autres espèces de cétacés dans la mer Méditerranée » et dotée d'un budget de 15 000 euros. Le CAR/ASP participe également au projet ABIOMMED financé par l'UE (juillet 2021-juin 2023) à concurrence de 113 859 euros et en fournissant des conseils et des méthodes pour l'évaluation harmonisée de D1/de l'OE1 (biodiversité) et de D6/de l'OE6 (intégrité des fonds marins).

18. Le projet biennal pour la période 2019-2020, financé par l'UE et intitulé « Western Mediterranean Region Marine Oil and HNS Pollution Cooperation (West MOPoCo) » s'est achevé le 31 avril 2021. Une proposition de projet de suivi, portant sur les incidents chimiques survenant dans les ports, a été préparé sous la direction de la France, avec une participation du REMPEC en tant que membre du comité de pilotage du projet, pour soumission à l'appel à propositions du service d'aide humanitaire et de protection civile de la CE (ECHO). Au cours du second semestre 2021, le REMPEC, en consultation avec ses partenaires, préparera une proposition de projet visant à capitaliser sur les résultats du projet West MOPoCo pour renforcer la coopération et les synergies entre les États côtiers méditerranéens et combler les lacunes identifiées par le biais d'activités et d'exercices de renforcement des capacités, en vue de sa soumission à l'appel à propositions 2022 de la DG ECHO pour des exercices de mise en œuvre en grandeur réelle du mécanisme de protection civile de l'Union.

19. Dans le cadre de la préparation de la Stratégie méditerranéenne concernant la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et de son Plan d'action et afin d'assurer la coordination et la concertation dans la préparation des projets d'appui à la mise en œuvre de ladite Stratégie, le REMPEC a élaboré un ensemble de fiches projets, sous le document REMPEC/WG.51/INF.11/Rev.1. Compte tenu de ces projets, le Secrétariat et le REMPEC, en consultation avec l'OMI, ont soumis au Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour

examen, une note de synthèse relative à un projet triennal « GHG Med ». L'objectif principal du projet consiste à soutenir la mise en œuvre de l'objectif stratégique commun 2 de la Stratégie et de son Plan d'action. Les pays bénéficiaires du projet proposé sont l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye et le Maroc. Suite à l'approbation de l'utilisation des économies, le REMPEC évaluera, au cours du dernier trimestre 2021, les besoins des Parties contractantes, qui n'ont pas encore ratifié l'Annexe VI de MARPOL, et proposera une stratégie de mobilisation des ressources correspondante.

20. Le Secrétariat et le REMPEC ont continué à assurer la liaison avec l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP) et ont discuté du « Plan d'action global, y compris la stratégie de mobilisation des ressources » lors de la troisième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe sur le pétrole et le gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (téléconférence, 3-4 juin 2021), où l'IOGP a cité l'Initiative mondiale pour l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (GI WACAF), un projet de coopération entre l'OMI et l'IPIECA, l'Association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour la promotion des performances environnementales et sociales, comme un exemple d'expérience réussie de collaboration et de cofinancement impliquant des gouvernements, des organisations intergouvernementales et le secteur privé. Des moyens similaires de mobilisation des ressources pourraient être envisagés pour la région méditerranéenne, sur la base du financement et des engagements des Parties contractantes et de l'industrie.

21. Le projet SwitchMed II exécuté par l'ONUDI, le PNUE/Division Economie et le CAR/CPD a fait l'objet d'une extension afin d'y ajouter une composante spécifique sur l'économie bleue. À cette fin, 3 millions d'euros supplémentaires ont été alloués afin de compléter les activités de SwitchMed II avec de nouveaux résultats liés à l'économie bleue : 2,5 millions d'euros ont été fournis par la Commission européenne (DG NEAR et DG MARE), et 0,5 million d'euros par l'Agence catalane de gestion des déchets. Ainsi, le montant de la contribution de l'Espagne, par l'intermédiaire de l'Agence catalane des déchets, au projet SwitchMed II s'élève à 1 930 000 euros. La proposition du CAR/CPD, qui a été préparée après consultation de l'Unité de coordination du PAM, de MED POL, du Plan Bleu/CAR et du CAR/ASP, a été acceptée par la CE. Sur cette base, le CAR/CPD a obtenu 1 610 000 euros pour les résultats de l'économie bleue qu'il entend mettre en œuvre dans le cadre du projet SwitchMed II. L'avenant à l'accord SwitchMed II entre la CE et l'ONUDI, le partenaire principal, a été signé en décembre 2020. Un amendement à l'accord entre l'Agence catalane des déchets - CAR/CPD et l'ONUDI a été signé à cet égard, avec le lancement d'activités.

22. En mai, la proposition de projet « JUST2CE, une transition juste vers l'économie circulaire », menée par l'université autonome de Barcelone et soutenue par le CAR/CPD a été retenue et validée par le programme Horizon, financé par l'UE. la coordonnatrice ; les activités ont commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cette action de recherche et d'innovation vise à fournir aux décideurs politiques, aux acteurs privés et à la société civile une aide à la décision fondée sur des données probantes en vue de promouvoir le développement transitoire et l'économie circulaire. Le budget total que le CAR/CPD recevra pour JUST2CE s'élève à 383 750 EUR (sur un budget total du projet de 3 620 042,50 EUR). La réunion de lancement a eu lieu les 9 et 10 septembre 2021.

23. La proposition de projet soumise par le CAR/CPD à l'appel BeMed visant à la mise en œuvre de solutions dans les îles méditerranéennes particulièrement affectées par la pollution plastique a été sélectionnée pour le financement et un accord a été signé entre BeMed et le CAR/CPD au début de l'année 2021. Le projet a été préparé en collaboration avec la SMILO (Small Islands Organization) et vise à capitaliser sur l'initiative BeMed pour réduire la pollution plastique dans les îles méditerranéennes (CapiMed-Islands). Il comprend de fortes synergies avec la phase de transfert des projets Plastic Busters MPAs et présente un budget global de 110 000 euros.

24. La proposition de projet « RESET - REsults Enabling Transitions. Cartographier, documenter et intégrer les réalisations de l'économie verte et circulaire » a été élaborée dans le cadre de l'appel à propositions sur la capitalisation du programme ENI CBC MED visant à promouvoir la capitalisation, la diffusion et l'adoption de politiques de résultats pertinents en matière d'économie verte et d'économie circulaire en Méditerranée. Le consortium est dirigé par le CAR/CPD et composé de plusieurs partenaires. La proposition a été évaluée favorablement par le comité de suivi conjoint d'ENI

le 26 mars 2021. En juillet 2021, le CAR/CPD a reçu la confirmation que la proposition de projet a été retenue et que des négociations sont actuellement menées en vue d'apporter les dernières modifications demandées par le donateur.

25. La proposition de projet « INPLASTICS » soumise par le CAR/CPD dans le cadre du BRS Small Grant Programme relatif aux déchets plastiques a été sélectionnée pour être subventionnée. Un accord à cet égard est en cours de préparation. Il visera principalement à préparer un module de master sur les additifs dans les plastiques qui sera intégré dans un master sur la gestion des changements environnementaux proposé dans les universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (master MehMed - Erasmus +). Le budget global est de 90 000 USD.

26. La proposition de projet visant à « renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la Turquie en matière de transition vers l'économie circulaire conformément au paquet Économie circulaire de l'UE », auquel le CAR/CPD participe en qualité de membre du consortium, a été retenue à l'issue de la première étape du processus de sélection. Une proposition de projet détaillée a été soumise à la mi-août 2021 et est en cours d'évaluation. Son budget total s'élève à 4 000 000 euros dans le cadre de l'appel EuropeAid EuropAid/140562/IH/SER/TR et sera financé par les fonds de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA II) de l'UE et par une contribution nationale de la Turquie.

#### Autres activités au titre du résultat stratégique I.1

27. Comme mandaté par la Décision IG.24/3, sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a lancé les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action CPD. Des parties prenantes ont été consultées dans le cadre des deux processus d'évaluation auprès de divers décideurs et parties prenantes (membres de la CMDD, partenaires du PNUE/PAM, composantes du PNUE/PAM et principales parties prenantes), via des entretiens bilatéraux, des groupes de discussion (webinaires - ateliers en ligne) et une vaste enquête en ligne. Les objectifs suivants ont été préparés en vue de la réunion des points focaux du CAR/CPD et de la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD : UNEP/MED WG.493/5 : Évaluation à mi-parcours de la SMDD - Projet de rapport final ; UNEP/MED WG.493/6 : Évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD - Projet de rapport final ; UNEP/MED WG.493/Inf.4 : Évaluation à mi-parcours de la SMDD : Résultats de la consultation des parties prenantes. Les deux rapports d'évaluation ont été soumis et examinés par la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD (téléconférence, 7-9 juin 2021).

28. La réunion régionale des experts nationaux sur la stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) (téléconférence, 10 mars 2021), organisée par le REMPEC, a examiné la deuxième version de la Stratégie et a adopté une série de conclusions et de recommandations. Le troisième projet relatif à la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) a été examiné sous le document REMPEC/WG.51/5, par la quatorzième réunion des points focaux du REMPEC (téléconférence, 31 mai - 2 juin 2021). La réunion a approuvé la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) et son Plan d'action (document UNEP/MED IG.25/19).

29. La mise à jour de la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast des navires, notamment son Plan d'action et son calendrier, a progressé grâce à un processus de consultation lancé par le Secrétariat, le REMPEC et le CAR/ASP destiné à recueillir les réactions et commentaires des points focaux du PAM, des points focaux de prévention du REMPEC et des points focaux de l'ASP/DB, qui ont été pris en compte dans le projet final de la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast (2022-2027) soumis à la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC et à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux de l'ASP/DB, pour examen. Les deux réunions ont examiné et approuvé le projet de Stratégie méditerranéenne pour la gestion des bassins hydrographiques (2022-2027), qui figure dans le document UNEP/MED IG.25/20).

30. Le Plan Bleu/CAR poursuit ses travaux sur les outils régionaux, y compris les lignes directrices envisageables en matière de tourisme durable, en mettant l'accent sur les activités nautiques et la navigation de plaisance, croisières comprises. Des lignes directrices pour des croisières et une navigation de plaisance durables seront élaborées dans le cadre d'un projet méditerranéen interrégional de croissance bleue en partenariat avec la Communauté Méditerranéenne de la Protection de la

Biodiversité et la Communauté du Tourisme Durable. Trois ateliers de parties prenantes (25 mai 2021 et 9 juin 2021) ont été organisés pour définir une vision commune, les défis et les bonnes pratiques pour la durabilité des croisières et de la navigation de plaisance en Méditerranée. Le projet des lignes directrices ont été présentées lors d'un événement « Croisière et Biodiversité » organisé par Marseille Provence Cruise Club en marge du Congrès de l'UICN en septembre 2021.

31. Conformément au mandat conféré par la CdP 21 (Naples, Italie, décembre 2019), un processus très inclusif et ascendant a été suivi pour l'élaboration du PAS BIO post-2020, avec des consultations avec les points focaux PAS/DB, la réactivation du comité consultatif PAS BIO et une série de réunions en ligne. Le PAS BIO post 2020, qui a été approuvé par la réunion des points focaux du PAS/DB et par la réunion des points focaux du PAM est aligné et harmonisé avec les cadres et processus mondiaux, en particulier les objectifs de développement durable et le projet en cours de Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB, qui devrait être adopté en mai 2022 par la CdP 15 de la CDB. À cet égard, le CAR/ASP a participé à une série de réunions préparatoires de la CDB et a contribué à l'examen des documents de la CDB relatifs à l'après 2020 en tenant compte des points de vue méditerranéens.

## **Réalisation stratégique 1.2: Assistance des Parties contractantes dans le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action.**

### Respect des obligations et rapports

32. Au 19 mai 2021, l'état d'avancement des rapports peut être résumé comme suit : (a) exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015 : le Secrétariat continue de travailler avec la Libye et la Syrie en vue de la soumission progressive de leurs rapports nationaux de mise en œuvre en suspens, (b) exercice biennal 2016-2017 : un total de 18 Parties contractantes ont soumis des rapports nationaux de mise en œuvre, et (c) exercice biennal 2018-2019 : un total de 11 Parties contractantes ont soumis des rapports nationaux de mise en œuvre, les taux de soumission variant selon la Convention de Barcelone et ses Protocoles, de 50 % (11 Parties déclarantes sur 22) pour la Convention de Barcelone et le Protocole ASP/DB, à 27 % (6 Parties déclarantes sur 22) pour le Protocole sur les déchets dangereux. Au moment de la rédaction du présent rapport, sept autres Parties contractantes ont commencé à travailler sur la finalisation de la soumission de leurs rapports nationaux d'exécution, avec l'appui technique du Secrétariat et de l'INFO/CAR apporté sur demande.

33. Les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> réunions du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ont eu lieu par téléconférence au cours de cet exercice biennal (document d'information UNEP/MED IG.25/Inf.4). Sur la base de sa précédente session et des travaux intersessions, le Comité d'Application s'est concentré sur le suivi de la communication de l'ONG Ecologistas en Acción de la Región Murciana quant à la mise en œuvre par l'Espagne du Protocole ASP/DB dans l'ASPIM Mar Menor et sur la manière de renforcer son fonctionnement effectif. Le projet de décision sur le Comité de respect des obligations est présenté dans le document UNEP/MED IG.25/5).

### Mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique

34. La mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique a fait des progrès au cours de la période de référence et a été renforcée par trois projets financés par l'UE, à savoir PSEI AMP, EcAp MED III et Déchets marins MED II, dont les activités sont mises en œuvre de manière coordonnée aux activités pertinentes du programme de travail, en assurant les complémentarités et en évitant tout chevauchement possible.

35. Au cours de la période de référence, la mise en œuvre du PSEI a été jalonné par l'organisation des réunions thématiques CORMON, qui se sont tenues virtuellement (décembre 2020, mars 2021, avril 2021, juin 2021) et au cours desquelles des documents importants concernant la mise en œuvre du PSEI et la préparation du MED QSR 2023 ont été examinés, en particulier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route du QSR 2023, y compris un plan opérationnel, et les principaux éléments de l'approche méthodologique, du plan, de la structure et du contenu du MED QSR 2023. Parallèlement, plusieurs documents techniques liés au PSEI, notamment sur les échelles de surveillance et d'évaluation, les protocoles de surveillance, les méthodologies d'évaluation BEE, norme de données et dictionnaires de données, etc. ont été examinés au cours des réunions

thématiques CORMON. Les documents clés validés d'un point de vue technique lors des réunions CORMON ont été examinés lors des réunions des points focaux du composant PAM et du groupe de coordination de l'approche écosystémique qui s'est tenue en septembre 2021, pour leur utilisation pour la préparation du MED QSR 2023.

36. Des réunions régulières du Groupe de travail sur l'approche écosystémique du PAM sont organisées sur une base mensuelle, avec l'unité de coordination du PNUE/PAM, le MED POL, le CAR/ASP, le CAR/PAP, le CAR/INFO, le REMPEC et le CAR/Plan Bleu, afin de coordonner les travaux de mise en œuvre du PSEI et la mise en œuvre de la feuille de route 2023 du QSR MED, ainsi que la mise en œuvre des projets connexes et des activités du Programme de travail PAM.

### **Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales.**

37. La participation à des initiatives internationales pertinentes et la mise en œuvre ou la conclusion d'accords juridiques, entre autres, ont permis l'engagement avec les parties prenantes (ONG, autorités locales, société civile, communauté scientifique, etc.) et l'identification de synergies potentielles avec les organisations mondiales et régionales afin d'accroître l'efficacité du travail. Dans ce contexte, les initiatives décrites ci-dessous jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la décision IG. 19/6 de la CdP sur le PAM/Coopération et partenariat avec la société civile. En promouvant la coopération et le partenariat, le PNUE/PAM répond également à l'appel du siège du PNUE à encourager la coopération et la coordination programmatiques avec d'autres AME ou organisations internationales et régionales tout en reconnaissant l'importance des synergies avec d'autres acteurs.

38. Suite à l'appel à partenaires du PAM lancé par le Secrétariat et à sa promotion par l'unité de coordination et les composantes du PAM à travers une série d'activités, le Secrétariat a reçu et évalué treize nouvelles candidatures de partenaires du PAM. En outre, le Secrétariat a reçu 7 demandes de renouvellement d'accréditation de partenaires du PAM approuvées lors de la 19<sup>e</sup> Conférence des Parties contractantes (CdP 19) (Athènes, Grèce, février 2016). De plus amples informations sont présentées dans le projet de décision sur la gouvernance (document UNEP/MAP IG.25/6), ainsi que dans le document d'information UNEP/MAP WG.515/Inf.16 qui a été soumis à la réunion des points focaux du PAM.

39. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat de l'Union de la Méditerranée (UpM) pour la mise en œuvre du protocole d'accord entre les deux organisations, signé en 2013. Plusieurs réunions et échanges bilatéraux ont eu lieu concernant l'éventuelle mise à jour de l'annexe du protocole afin de refléter au mieux les récentes évolutions régionales et mondiales liées à l'environnement et au développement durable, conformément aux mandats des deux organisations et afin d'utiliser au mieux leurs complémentarités. Les deux organisations sont convenues de reporter le processus de mise à jour de l'annexe du protocole d'accord pour la prochaine période biennale.

40. Le Secrétariat a travaillé en collaboration avec la FAO/CGPM pour la mise à jour du protocole d'accord qui a été signé entre les deux organisations en 2012 afin de mieux refléter les activités en cours et d'en intégrer de nouvelles. Les deux organisations sont convenues que la mise à jour du protocole d'accord devait se limiter à l'annexe. L'Annexe actualisée du protocole d'accord est soumise pour examen en tant qu'annexe au projet de décision sur la gouvernance (document UNEP/MAP IG.25/6).

41. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a été très actif en ce qui concerne la promotion de nouveaux partenariats. Afin de consolider le dialogue entre le PNUE/PAM et les organes parlementaires régionaux, le Secrétariat a assuré la liaison avec le Parlement de la Méditerranée (PM) et le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) en vue de la préparation de protocoles d'accord. Les projets de texte des deux protocoles d'accord proposés ont été préparés et figurent en annexe du projet de décision sur la gouvernance (document UNEP/MAP IG.25/6). D'autre part, même si les échanges avec l'UNESCO/PAM se sont poursuivis suite à la décision IG.24/2 sur la gouvernance adoptée lors de la CdP 21, il n'a pas été possible d'achever les discussions internes sur la question de la collaboration conjointe ; par conséquent et malgré plusieurs prises de contact de l'Unité de coordination avec le Secrétariat de l'UNESCO/MAB, le protocole

d'accord proposé n'a pas pu être conclu au cours du présent exercice.

42. Suite à la décision IG24/2 sur la gouvernance, le Secrétariat et le CAR/ASP, la CGPM, ACCOBAMS et l'UICN Med collaborent en ce qui concerne les mesures de protection et de gestion spatiales pour la biodiversité marine, et pour identifier les activités réalisables en synergie sur la base de leurs activités programmées et de leurs points communs, y compris le travail de gestion spatiale par le biais des FRA de la CGPM et des ASPIM de la Convention de Barcelone. C'est le PNUE/PAM qui organise le processus pour cet exercice biennal et trois téléconférences de travail ont eu lieu. Suite à une proposition initiale du CAR/ASP, les partenaires ont identifié deux zones pilotes sur lesquelles se concentrer, à savoir la fosse de Jabuka/Pomo dans l'Adriatique et le corridor des cétacés dans le nord-ouest de la Méditerranée. Les étapes suivantes consisteront à recueillir et à combiner des informations sur ces deux zones, éventuellement par le biais d'études documentaires. Lorsque le processus sera plus avancé, d'autres partenaires, tels que l'OMI et la CDB, pourront également être invités.

43. Lors du « One Planet Summit » qui s'est tenu à Paris en janvier 2021, une « Coalition pour une Méditerranée exemplaire en 2030 » a été lancée, laquelle a préparé un projet de plan d'action intitulé « La Méditerranée : une mer modèle à l'horizon 2030 » avec la contribution active d'un certain nombre de Parties contractantes et d'organisations régionales. Le plan d'action s'articule autour de quatre axes prioritaires, à savoir : i) accroître l'ambition en matière de préservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée ; ii) promouvoir et développer la pêche durable pour mettre fin à la surpêche d'ici 2030 ; iii) redoubler d'efforts pour lutter contre la pollution marine, notamment pour qu'aucun plastique ne soit rejeté en Méditerranée d'ici 2030 ; et iv) promouvoir des pratiques de transport maritime qui protègent le milieu marin et luttent contre le changement climatique. Le Secrétariat a été activement impliqué dans la préparation du Plan d'action, en participant en tant qu'observateur aux réunions de consultation avec les pays engagés et les Organisations régionales et en tenant des réunions bilatérales avec le Ministère français des Affaires étrangères qui dirige le processus préparatoire, afin de s'assurer que cette initiative s'appuiera sur les processus et initiatives régionaux existants et contribuera à la réalisation des objectifs régionaux, en particulier ceux adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM. Les principaux instruments et processus du PAM sont mentionnés dans le projet du plan d'action dont le PNUE/PAM se voit attribuer un rôle important dans la mise en œuvre, comme indiqué dans son document sur le mécanisme de gouvernance. Il est prévu qu'un expert technique financé par la France soit détaché auprès de l'unité de coordination du PNUE/PAM afin de soutenir la coordination de la mise en œuvre du plan d'action en assurant les synergies avec la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, tandis que l'expert devrait également apporter une expertise supplémentaire sur les déchets marins dans l'unité de coordination.

44. Le Secrétariat participe activement à plusieurs processus liés aux océans aux niveaux régional et mondial, notamment la préparation des orientations stratégiques pour les mers régionales 2022-2025, pour lesquelles le Secrétariat a émis des commentaires de fond et a participé à plusieurs réunions pour la préparation et la finalisation de cet important document stratégique du PNUE ; le processus d'élaboration d'une stratégie africaine de gouvernance des océans (la 3<sup>e</sup> réunion consultative a été organisée virtuellement les 15-16 juin 2021) ; ainsi que le processus de gouvernance internationale des océans, une plate-forme de parties prenantes organisée par l'UE pour l'avenir des océans.

45. Le PNUE/PAM continue de collaborer avec le Partenariat pour la gestion des déchets plastiques (Convention de Bâle) ; le PNUE/PAM, par l'intermédiaire du MED POL et du CAR/CPD, participe actuellement activement à trois groupes de travail issus de cette initiative et axés sur la prévention, la collecte et le mouvement transfrontalier des déchets plastiques. Il dirige les travaux du PDP-PG2-Sous-Groupe 2 qui s'occupe de la collecte, du recyclage et des autres formes de valorisation des déchets plastiques, et notamment du financement et des marchés correspondants.

46. Les synergies et les complémentarités entre la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne et la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (PSEI) ont connu des améliorations notables, notamment grâce à l'étroite collaboration du Secrétariat avec les groupes de travail de la DCSMM, et en particulier le groupe de travail sur le bon état écologique ainsi que celui sur l'échange de données, d'informations et de connaissances, en plus des groupes techniques sur les espèces non indigènes, les déchets marins, les produits chimiques et le

bruit et le Groupe de travail sur l'analyse sociale et économique des programmes de mesures actuellement coprésidé par le PNUE/PAM à travers le Plan Bleu/CAR.

47. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le PNUE/PAM ont achevé le deuxième rapport d'évaluation sur indicateurs d'Horizon 2020 de l'AEE-PNUE/PAM et de son résumé analytique intitulé « Synthèse de l'Horizon 2020 ». Il s'agit là d'un résultat clé des efforts conjoints de l'AEE-PNUE/PAM pour examiner et suivre les progrès réalisés vers une Méditerranée plus propre à partir de contributions nationales et de conclusions clés tirées de différents projets régionaux. Ce processus est mené dans le cadre du groupe de suivi et d'évaluation de l'Union pour la Méditerranée Horizon 2020 et du mécanisme de soutien du projet IEV SEIS SUD II financé par l'UE. Dans le cadre du plan de travail conjoint AEE-PNUE/PAM 2016-2021, un examen de l'avancement de sa mise en œuvre a été réalisé en coopération avec l'AEE. Il fait état de progrès satisfaisants dans des domaines clés du plan de travail conjoint et met en évidence certaines actions pour lesquelles la coopération pourrait être renforcée. Les deux organisations ont élaboré conjointement une note conceptuelle comportant des priorités stratégiques clés pour la coopération future au-delà de 2021, c'est-à-dire la constitution d'une base de connaissances renforcée, la réponse aux priorités politiques, le soutien à la transformation numérique, la garantie d'un réseau coordonné, la communication et l'interaction avec les parties prenantes, qui a été approuvée lors d'une réunion bilatérale tenue le 6 avril 2021. Des travaux sont en cours en vue de la préparation d'un plan de travail conjoint pour l'exercice 2022-2030 autour des priorités stratégiques susmentionnées, dans le but de le faire signer par la CdP 22.

48. Au printemps 2020, le Secrétariat a rendu un avis sur le projet de Stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et sur sa stratégie de communication, coordonnée conjointement par le PNUE et la FAO. Le Secrétariat a apporté des contributions, avec toutes les composantes du PAM, qui ont été soumises à l'équipe de la Décennie des Nations Unies. Le 15 septembre 2020, le Secrétariat a participé au webinaire de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes intitulée Strategy Reveal and Engagement Kickstarter (« Dévoilement de stratégie et lancement de l'engagement »), lors duquel ont été présentées la stratégie et les possibilités de participation de ses partenaires. Le PNUE/PAM est également en contact avec le groupe de travail sur les meilleures pratiques mis en place par la FAO et continuera de suivre la question pour discuter d'une éventuelle collaboration – en particulier sur la manière de diffuser plus largement les meilleures pratiques du PNUE/PAM dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. Des discussions seront organisées avec le PNUE et la FAO afin d'identifier d'autres possibilités de collaboration.

49. MED POL a participé à la 8<sup>e</sup> réunion du groupe de travail des Parties pour le protocole sur les RRTP de la Convention d'Aarhus (16-18 décembre 2020, Genève) et a présenté les besoins et les défis en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) et l'expérience acquise au cours du 4<sup>e</sup> cycle de mise à jour du BNB. MEDPOL a également participé à la 13<sup>e</sup> réunion du groupe international de coordination des RRTP (ICG-13), le 27 janvier 2021, et a fait part des efforts en cours sur la mise à jour des annexes LBS et le développement de techniques et de méthodologies d'estimation des BBN/RRTP concernant les sources diffuses et l'aquaculture. Le Secrétariat de la CEE-ONU et le Secrétariat du PAM/PNUE ont discuté des futures activités de coopération qui peuvent être menées à bien, y compris des mesures conjointes afin de promouvoir le RRTP dans les pays méditerranéens en synergie avec les efforts en cours et le partage d'expériences sur les techniques d'estimation dans le but d'améliorer la communication des données.

50. Le Secrétariat a établi une solide coopération avec le Secrétariat du projet « Programme de partenariat pour l'environnement de l'UE en vue de l'adhésion (EPPA) dans les Balkans occidentaux et en Turquie » qui aide les pays en phase d'adhésion à l'UE (notamment l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Turquie) à mener à bien des réformes et des avancées au niveau de la politique et de la gouvernance environnementale, à se conformer davantage à la législation de l'UE et à renforcer la coopération régionale. Suite à la participation du PNUE/PAM à l'atelier sous-régional en ligne TAIEX EPPA, qui s'est tenu en février 2021, et qui portait sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, un appel bilatéral a été organisé avec le Secrétariat de l'EPPA afin de jeter les bases d'une éventuelle coopération future. Les deux parties ont exprimé leur volonté de poursuivre et de renforcer cette coopération, notamment par l'organisation de réunions bilatérales régulières pour faire le point sur les travaux entrepris et les éventuelles actions conjointes, ainsi que par la

participation du PNUE/PAM aux réunions ministérielles organisées par le secrétariat de l'EPPA et, par conséquent, la participation des représentants de l'EPPA aux réunions de gouvernance du PNUE/PAM, au titre d'observateur si possible. Des domaines thématiques d'intérêt commun ont été identifiés, notamment la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'approche écosystémique, la pollution et les déchets marins, en particulier les microplastiques, la gestion des eaux usées et les mesures de rétention d'eau, les solutions fondées sur la nature (et les infrastructures vertes), les mesures de protection du climat, les AMP et autres mesures de gestion par zone, etc. Le Secrétariat, y compris les composantes pertinentes du PAM (MED POL, REMPEC, CAR/ASP) a participé et fait des présentations aux ateliers organisés par l'EPPA sur la mise en œuvre de la directive sur le soufre (9-10 mars 2021), la gestion des AMP (20-21 avril 2021) et le deuxième atelier sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone (4-5 mai 2021). Il a également été invité à participer à l'atelier régional sur la gestion des déchets marins des 16 et 17 juin 2021. Le Secrétariat a informé les points focaux du PAM de l'UE de ces développements.

51. Le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui s'est tenu à Marseille, a constitué pour la communauté méditerranéenne de la conservation une occasion importante d'échanger de nouvelles solutions pour relever les principaux défis que rencontre la région dans les domaines de l'action climatique et de la conservation de la biodiversité. Le Plan Bleu/CAR a co-organisé huit sessions/événements dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'UICN (liés à l'ODD 14, Solutions basées sur la nature, aquaculture durable, croisières et biodiversité, tourisme et biodiversité, et à la diffusion des résultats des rapports SOED2020 et MAR1), y compris trois événements organisés dans le cadre du Mediterranean Stand - une initiative menée par un consortium de 12 organisations méditerranéennes y compris le CAR/ASP et le Plan Bleu/CAR. Le Plan Bleu/CAR a également organisé plusieurs événements sur le Pavillon Comité français de l'UICN et le Pavillon France en partenariat avec plusieurs partenaires tels que le Ministère français de la mer et l'Agence Française de Développement ou Fondation de la Mer. En outre, le Plan Bleu/CAR a également renouvelé son accord avec l'Union pour la Méditerranée concernant le soutien conjoint aux activités des Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) pour la période 2021 - 2023, dans la continuité du précédent accord qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

52. Le REMPEC et le PNUE/PAM ont établi des synergies avec plusieurs organisations, comme suit : avec HELCOM et l'Accord de Bonn pour la préparation du manuel d'intervention interrégional HNS ; avec l'Accord de Bonn, HELCOM ainsi que d'autres programmes maritimes régionaux et l'UE sur l'échange des meilleures pratiques concernant l'IC19 afin de mieux définir les « pollutions aiguës » et le niveau correspondant pour déclencher la surveillance de l'impact sur l'environnement ; avec la CE (DG ECHO), pour établir un système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée ; avec l'OMI, HELCOM, l'Accord de Bonn, le Cedre, Transport Canada et l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, pour revoir et améliorer le MIDSIS-TROCS ; avec l'OMI, le CPD/CAR, l'UpM, l'initiative WestMED, l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) (par le biais du projet SAFEMED IV), et MTCC Afrique pour mobiliser des ressources destinées à la mise en œuvre de la stratégie initiale de l'OMI relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires et soutenir le transport maritime à faible émission de carbone et les ports propres en Méditerranée ; et avec les Partenaires du REMPEC pour l'élaboration de la Stratégie Méditerranéenne visant à prévenir et lutter contre la pollution marine émanant des navires (2022-2031) et son Plan d'action axé sur les interrelations/interactions/synergies.

#### **Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions.**

53. Suite à l'atelier régional « The Mediterranean Sea We Need for the Future We Want » (la mer Méditerranée dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons) (Venise, Italie), du 21 au 23 janvier 2020), tenu dans le cadre de la préparation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030, les orientations stratégiques et la première série d'actions correspondantes présentant un intérêt pour le PNUE/PAM ont été examinées lors de la réunion intégrée des CORMON, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2020. Cette réunion a

fourni des recommandations concernant la contribution future du PNUE/PAM à la réalisation des objectifs du plan de mise en œuvre de la Décennie. À cet égard, il convient également de noter que le MED POL a identifié les directions et orientations stratégiques visant à guider l'interface science-politique dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à moyen terme du PNUE/PAM, et il a participé à la préparation de la proposition du programme « Science We Need for the Mediterranean Sea We Want (SciNMeet) » (la science qu'il nous faut pour la mer Méditerranée que nous voulons) qui a été soumise dans le cadre de l'appel à l'action de la 1<sup>ère</sup> Décennie des océans de l'UNESCO dans le contexte de la création du cadre de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies.

54. L'étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine, du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée, préparée par le REMPEC en collaboration avec MED POL, le CAR/ASP, l'équipe de projet de l'approche écosystémique (EcAp) et l'UC, visant à contribuer à la préparation du QSR MED 2023 et de la feuille de route Med 2050, a été examinée et validée par la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC, qui a demandé au Secrétariat d'entreprendre la révision éditoriale nécessaire avant de la publier (document d'information UNEP/MED WG.515/Inf.13).

55. Le Plan Bleu/CAR a poursuivi ses travaux sur le rapport 2020 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED), dont la mise en page et la conception graphique complètes ont été achevées et qui est désormais disponible sur le site Web spécifique [www.planbleu.org/soed](http://www.planbleu.org/soed), s'accompagnant d'un résumé pour les décideurs, de messages clés, d'une vidéo, de dix infographies thématiques en trois langues et d'un livret très convivial qui compile toutes les infographies. Cinq thèmes ont été sélectionnés pour produire des notes thématiques, détaillant davantage les informations contenues dans le RED (transport maritime, polluants émergents, tendances démographiques, activités offshore, dessalement). La note thématique sur les tendances démographiques a été publiée en septembre 2020. La note sur les polluants émergents a été finalisée en mai 2021, en concertation avec MED POL et avec le soutien de l'Agence française de l'eau pour la région Rhône-Méditerranée-Corse. Les dossiers sur le transport maritime et les activités offshore sont en cours de finalisation en collaboration avec le REMPEC et le dossier sur le dessalement devrait être achevé avant la fin 2021, en collaboration avec le MED POL et avec le soutien de l'agence française de coopération AfD. Le RED a été imprimé et envoyé aux Parties contractantes et aux partenaires. Il a en outre été présenté au public à de nombreuses occasions.

56. Le Plan Bleu/CAR a poursuivi la mise en œuvre des activités incluses dans la feuille de route Med 2050. De nouveaux membres ont été invités à rejoindre le groupe de prospective afin d'améliorer sa composition, et les comités scientifique et consultatif ont été composés, y compris avec des représentants des Parties par le biais d'un appel partagé avec toutes les Parties contractantes. Les réunions du groupe de prospective ont lieu régulièrement (13-14 octobre 2020, 2 décembre 2020, 28 janvier 2021, mars 2021, avril 2021, 9 juin 2021, 7-8 juillet 2021, 28 septembre 2021 et une réunion additionnelle prévue pour le 27 octobre 2021. Le Comité consultatif s'est réuni en janvier 2021 et est prévu de se réunir en novembre 2021. Quatre publications ont été réalisées : (i) une note méthodologique ; (ii) une publication sur les tendances démographiques ; (iii) une publication comparant les tendances prévues dans le rapport 2005 et les tendances réelles ; (iv) un tableau de bord des tendances à long terme. Le travail sur les fiches d'information est en cours afin de collecter de manière synthétique certaines données majeures et d'élaborer des hypothèses sur les défis futurs concernant 85 thèmes clés du « Système méditerranéen », tels qu'identifiés par le Groupe de prospective, en utilisant le modèle DPSIR (Forces motrices - Pressions - État - Impacts - Réponses). La plateforme Med 2050 est maintenant entièrement déployée, et la lettre d'information MED 2050 est diffusée via le réseau dédié (plus de 300 personnes sont inscrites à ce réseau). Le 2<sup>e</sup> module de MED2050 sur les visions du futur méditerranéen à l'horizon 2050 est en préparation et sera déployé à partir d'octobre 2021.

57. En mars 2021, Le Plan Bleu/CAR a terminé une version actualisée et enrichie du tableau de bord méditerranéen de la durabilité pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD. Cette version renseigne tous les indicateurs, y compris l'indicateur 8 qui faisait défaut jusqu'à présent : « proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement viables (indicateur 14.4.1 des ODD) » en utilisant comme référence principale le rapport 2020 de la CGPM / État des pêches en Méditerranée et en mer

Noire (SoMFi). En outre, le tableau de bord, y compris les données et les cartes, est hébergé sur un nouveau site web, « obs.planbleu.org », jusqu'à ce que la migration vers la plateforme centrale du PNUE « World Environment Situation Room » (salle de situation de l'environnement mondial) soit finalisée. Un projet pilote visant à tester le potentiel de la migration a été financé par l'agence française ADEME et le ministère français de la Transition écologique et mené à bien d'ici mai 2021 et régulièrement mis à jour avec de nouvelles cartes publiées dans le visualiseur cartographique (MapX) du PNUE/WESR. Le CAR/CPD a entrepris la mise à jour de la liste des indicateurs CAR afin de mieux refléter ce travail au sein du tableau de bord méditerranéen de la durabilité, en renforçant le tableau de bord relatif aux économies verte, bleue et circulaire. Toutes les informations sont rassemblées sur le site web de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement durable, qui facilite l'accès à l'information, y compris les fiches d'information, les publications et les cartes thématiques. Enfin, le Plan Bleu/CAR a levé des fonds externes en vue de concevoir une série de 9 cartes thématiques permettant de mettre en évidence les relations entre l'état de l'environnement et les activités humaines. La série de cartes contribue au QSR MED 2023. Elles couvrent les sujets suivants : 1. Impacts de la navigation de plaisance sur les habitats côtiers (en particulier les herbiers de Posidonies) ; 2. Localisation des points de rejet/sorties en mer (STEU, industries, etc.) et des zones de pêche ; 3. Impact de la prospection et du forage offshore de produits fossiles dans les zones d'intérêt biologique en mer ; 4. Impact des énergies renouvelables offshore (énergie éolienne) sur les couloirs de migration (oiseaux) ; 5. Qualité des eaux de surface et des écosystèmes côtiers dans et autour des grandes villes côtières.

58. Le Plan Bleu/CAR est un partenaire du projet horizontal interrégional pour la croissance bleue en Méditerranée (2019-2022), un consortium de 7 partenaires dirigé par le CoNISMa - Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare. Dans le cadre de la deuxième phase du projet, le Plan Bleu/CAR dirige les travaux relatifs aux activités de mise à profit. Il assistera et coordonnera les projets modulaires/intégrés traitant de la croissance bleue dans le cadre des activités de communication et de mise à profit, en créant et en assurant des synergies internes (intercommunautaires) et externes ainsi que le partage, le transfert et l'exploitation des connaissances afin que les principaux acteurs (projets, PME, décideurs, techniciens, chercheurs, etc.) s'approprient les recommandations des projets. Le Plan Bleu/CAR a contribué aux principaux produits/activités suivants : i) la rédaction de lignes directrices relatives à l'intégration des activités de la Communauté de la croissance bleue ; ii) l'organisation d'une première manifestation visant à exploiter le potentiel des énergies marines renouvelables (par téléconférence, les 10 et 11 novembre 2020) ; et iii) la contribution aux activités de liaison stratégique et aux activités de sensibilisation et de lobbying.

59. Le Plan Bleu/CAR poursuit ses travaux visant à tirer parti des bonnes pratiques et du transfert des technologies et des connaissances élaborées dans la région méditerranéenne dans le cadre du projet méditerranéen interrégional intitulé « Communauté méditerranéenne pour la protection de la biodiversité » (2019-2022). Le Plan Bleu/CAR dirige les travaux de mise à profit. Dans le cadre de la Communauté méditerranéenne pour la protection de la biodiversité, le Plan Bleu/CAR contribue aux principaux produits/activités suivants : i) la rédaction d'une fiche technique sur « l'utilisation de la sensibilité écologique pour orienter le potentiel des énergies marines renouvelables dans la région méditerranéenne », ii) l'organisation de deux manifestations de mise à profit à l'occasion de la Semaine verte de l'UE, la première en 2020 sur le thème « Des zones humides en bonne santé : notre meilleure réponse naturelle aux crises de la biodiversité : le cas de la Méditerranée » et la seconde en 2021 sur les « Solutions visant à éliminer les impacts de la pollution sur la biodiversité et la santé en Méditerranée », s'assortissant toutes deux de rapports reprenant les messages clés et d'une série de recommandations ; et iii) la contribution aux activités de transfert et de mise à profit.

60. Afin de s'assurer que le QSR MED 2023 est basé sur les données rapportées par le PSEI, une attention particulière a été accordée à la poursuite de la mise à niveau de l'InfoSystem PSEI, et à la fourniture d'une assistance technique aux Parties contractantes concernant la validation et le téléchargement des données. Il est prévu que le système d'information PSEI soit pleinement opérationnel pour héberger les données de tous les indicateurs communs PSEI d'ici juin 2022, ce qui permettra aux Parties contractantes de communiquer, à temps, toutes les données nécessaires à la préparation du QSR MED 2023. Sur ce point, et au terme de discussions pertinentes lors des

CORMONs intégrés, le Secrétariat a organisé en mars 2021 une réunion informelle avec les Parties contractantes qui sont des États membres de l'UE ; dans ce contexte, les membres de la réunion ont réaffirmé l'engagement pour la soumission des données requises pour la préparation du QSR MED 2023 et ont soulevé quelques questions techniques spécifiques pour lesquelles un soutien supplémentaire du Secrétariat serait nécessaire. En outre, le Secrétariat a entrepris une cartographie préliminaire des sources, des projets et des partenaires complémentaires pertinents pour le développement du QSR MED 2023, conformément aux lacunes de données identifiées, et a organisé une réunion avec les partenaires identifiés en septembre 2021.

**Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues.**

61. L'INFO/CAR, en concertation avec MED POL, a achevé avec succès le processus de migration de la base de données du système d'information MED POL vers le système d'information PSEI. La migration a impliqué des données correspondant aux normes d'information des indicateurs communs PSEI 13-14 (eutrophisation) et 17 (contaminants sédiments et biotes). Les données de surveillance ont été reçues des pays méditerranéens au cours des 15 dernières années, de 2005 à 2015-2017, et comprennent certains ensembles de données du système d'information MEDPOL remontant au début des années 1990, conformément au protocole LBS. L'ensemble des données est désormais disponible sur le système PSEI dans un format standardisé et stocké sur une infrastructure capable de garantir son intégrité et sa conservation dans le temps. Le système d'information PSEI sera en mesure d'accueillir la soumission de nouveaux ensembles de données pour tous les indicateurs communs d'ici juin 2022, afin de finaliser le QSR MED 2023.

62. Les normes d'information relatives aux 11 indicateurs communs sélectionnés pour la phase pilote du système d'information du PSEI ont été mises à jour en tenant compte des points critiques relevés par les pays pendant la phase de test du système, et l'appel officiel pour la collecte des données de surveillance des pays méditerranéens a été lancé en vue du prochain QSR MED 2023 qui devra s'appuyer essentiellement sur les données de surveillance acquises selon les Normes de données et dictionnaires de données PSEI. Dans le système d'information du PSEI, les normes SIG des indicateurs communs relatifs aux altérations hydrographiques induites par les infrastructures côtières et offshore et au niveau d'artificialisation des côtes ont également été mises à jour.

63. Plusieurs activités ont été lancées par le CAR/ASP au cours de cette période : une nouvelle conception et la mise à jour de la base de données sur les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée (MAMIAS) est en cours ; la nouvelle version de l'application web MAMIAS est disponible en version bêta à des fins de test interne sur <http://dev.mamias.org> ; le développement d'une nouvelle application web pour le formulaire standard de saisie des données sera pris en charge en interne et disponible en version d'essai en janvier 2022 ; l'amélioration de la plateforme de biodiversité méditerranéenne (MBP) est en cours et devrait pouvoir être testée fin octobre 2021. L'application web du système d'évaluation des ASPIM a été développée et est testée. Il est prévu qu'il soit pleinement opérationnel en novembre 2021.

64. Le CAR/CPD a contribué au MOOC sur l'entrepreneuriat vert lancé par le PNUD. Le cours s'appuie sur la méthode de formation mise en œuvre par le CAR/CPD pour les entrepreneurs verts, à savoir le manuel qui leur est dédié « Create your Green Business » (Créer son entreprise verte). Le cours compte sur le soutien du CAR/CPD, du Fonds EcoEntreprises, de FaithInvest, de l'école de commerce Gabelli de l'université Fordham, de l'université Lehigh, de SEED et du programme de petites subventions du FEM.

65. Les profils nationaux du REMPEC ont été revus et mis à jour par les pays bénéficiaires du projet West MOPoCo financé par l'UE (à savoir l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte, le Maroc et la Tunisie, ainsi que Monaco) avec leur liste respective d'équipements d'intervention et d'experts sur le MEDGIS-MAR. En coopération avec l'OMI, HELCOM, l'Accord de Bonn, le Cedre, Transport Canada et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, le REMPEC a finalisé la révision et la mise à niveau du système d'information maritime intégré d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS-TROCS). Le REMPEC a également lancé un processus de

consultation, par le biais du groupe de travail technique méditerranéen (GTTM), visant à mettre en place un système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée dans le cadre du projet West MOPoCo financé par l'UE, et a produit un rapport sur les résultats du processus de consultation (enquête), mené par le GTTM, qui a été discuté lors de MEDEXPOL 2020 (Monaco, 27-29 octobre 2020). Une note conceptuelle a été présentée à la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC, qui a convenu de l'utilisation du système commun de communication et d'information d'urgence pour la pollution marine (CECIS MP) par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en tant que système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée pour les demandes d'assistance et a demandé au Secrétariat d'assurer la liaison avec les opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO) pour mettre en œuvre les adaptations convenues et continuer à explorer, en consultation avec les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, les processus de rationalisation des communications.

#### **Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues.**

66. Les contenus proposés sur le nouveau site Web du PNUE/PAM ont continué de s'étoffer, y compris par la production d'articles d'actualité et de reportages qui déploient le récit du PNUE/PAM appelant à une reprise verte dans l'ère post-COVID, également appelée « renaissance verte » suite aux discussions tenues lors de la réunion des Points focaux du PAM, le terme « relance verte en Méditerranée » sera utilisé dans les produits de communication.

67. Des articles spéciaux, des fiches d'information et des articles de presse ont été préparés avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM pour marquer des événements importants tels que la Journée internationale de la diversité biologique, la Journée mondiale de l'environnement et la Journée mondiale des océans. Les visiteurs peuvent accéder à une série de produits de connaissance nouvellement répertoriés dans la section « Ressources », notamment des rapports phares et une série de nouvelles fiches d'information sur des thèmes transversaux (changement climatique, biodiversité, économie bleue et pollution). Une nouvelle section intitulée « Sustainability Awards » présente les deux initiatives phares de la SMDD qui récompensent les réalisations des villes (Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement) et des entrepreneurs verts (WeMed Award). Le déploiement des versions arabe et française du site est en cours. Les pages les plus consultées au cours de la période actuelle sont « Qui sommes-nous » et « Que faisons-nous ». Les visites devraient encore augmenter au cours du dernier trimestre de 2021, à l'approche de la CdP 22 et de l'intérêt croissant d'un plus grand nombre de groupes d'audience.

68. Les publications du site Web fournissant des mises à jour sur les travaux du Secrétariat et sur les progrès réalisés par les Parties contractantes dans plusieurs domaines, y compris la mise en œuvre des projets et des décisions de la CdP 21, ont été partagées de manière proactive avec les médias, les partenaires du PAM et d'autres parties prenantes de la région en vue d'exploiter leurs canaux de diffusion. Ces efforts ont attiré l'attention de plusieurs journalistes, étudiants et autres parties prenantes aux travaux du PNUE/PAM, et ont donné lieu à plusieurs demandes de renseignements auxquelles l'équipe de coordination a répondu avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM. Plusieurs bulletins d'information et sites Web méditerranéens de premier plan, y compris ceux du secrétariat de l'UpM, du MEPIELAN, du MIO-ECSDE et de REVOLVE, ont également fourni des mises à jour sur l'actualité du PNUE/PAM.

69. Le compte twitter du PNUE/PAM (créé en octobre 2019) est suivi par plus de 1 300 personnes, ce qui permet au PNUE/PAM de s'adresser directement à un groupe cible important, notamment les principales institutions méditerranéennes, les décideurs politiques, les groupes de jeunes, la société civile et les médias ainsi que tout autre acteur s'intéressant aux thèmes abordés par le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Le compte a également acquis le « compte vérifié » scellé par Twitter. En assurant une présence numérique sur Twitter pour le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, le compte ne renforce pas seulement sa visibilité institutionnelle, mais il permet également de développer de nouvelles formes d'engagement numérique avec les acteurs régionaux et les parties prenantes, et l'adoption de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en tant que bien public régional. L'INFO/CAR a renforcé la présence du PAM sur Twitter et d'autres plateformes de médias sociaux en produisant un contenu de haute qualité allant des infographies aux cartes de marque

visuellement agréables afin de faciliter la diffusion. Élégamment conçus, ces produits ont augmenté la probabilité que le contenu du PNUE/PAM capte durablement l'attention des utilisateurs des médias sociaux sur un marché concurrentiel. Cela a été couplé à une utilisation cohérente des hashtags en vue de créer une piste de messages qui peuvent être facilement suivis et partagés.

70. Avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM, une présence est assurée pour le système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone grâce aux comptes des CAR enregistrés sur d'autres plateformes de médias sociaux, notamment Facebook et LinkedIn. Des messages cohérents et l'utilisation de hashtags pertinents ( #Convention de Barcelone #Act4Med) sur ces plateformes favorisent la création de liens entre les activités diffusées par le CAR sur les médias sociaux et le mandat plus large du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

71. Les derniers numéros du bulletin d'information trimestriel MED News du Secrétariat du PNUE/PAM - Convention de Barcelone ont été préparés par l'INFO/CAR sur la base d'un programme éditorial convenu par le comité éditorial présidé par le Secrétariat. La lettre d'information se compose d'un éditorial du coordinateur axé sur les politiques et présente aux lecteurs un assortiment de mises à jour des composantes. Les numéros publiés de janvier 2021, avril 2021 et juillet 2021 sont disponibles sur le site web de l'INFO/CAR. La mise en page du bulletin d'information du PAM a été remaniée en 2021, proposant un nouveau format attrayant en vue d'une diffusion par courrier électronique. Un processus d'élargissement du public et d'implication des pays est en cours.

72. Avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM, l'INFO/CAR a conçu et organisé des campagnes numériques pour la Journée des océans de l'ONU, la Journée internationale de l'air, le Jour de la côte méditerranéenne, Journée de la biodiversité des Nations Unies, Earth Hour, Raise Your Voice For Nature, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le congrès de l'UICN et la diffusion de la publication phare du PAM, le rapport RED. Les campagnes comprenaient le développement d'initiatives spécifiques destinées à la région méditerranéenne, notamment des pages web dédiées, des messages clés, des articles sur des thèmes phares, des vidéothèques en ligne, des storymaps et des infographies, une vaste mise en réseau avec des partenaires et des pays méditerranéens, des concours de photos, des quiz pour les enfants, des vademecum sur les comportements durables, des dictionnaires thématiques en ligne et un message vidéo de l'ambassadeur de la Côte à l'occasion de la nomination. Les deux campagnes de sensibilisation annuelles organisées à l'occasion du Jour de la côte méditerranéenne (25 septembre), qui ont été mises en œuvre conjointement par le CAR/PAP et le CAR/INFO avec les conseils et le soutien de l'Unité de coordination, ont permis à l'ensemble de la communauté méditerranéenne de bénéficier d'informations précieuses, d'outils de communication et de possibilités d'apprentissage (<https://coastday.net/>). Le fait que de nombreuses autres institutions et équipes de projet se sont joints à ces efforts en organisant des manifestations au niveau local ou des événements en ligne plus vastes sur divers thèmes liés à la durabilité des régions côtières a contribué à la réussite de cette initiative promue par le CAR/PAP depuis 14 ans. La campagne numérique lancée par le groupe de travail sur la communication du PAM à l'occasion du Jour de la côte méditerranéenne (#MedCoastDay) a profité d'une visibilité importante sur les médias sociaux. Plusieurs institutions méditerranéennes ont relayé le slogan inventé en 2020 : « La Méditerranée a besoin de vous. Si vous portez un coquillage à votre oreille, vous l'entendrez appeler ». Une table ronde sur la santé du littoral méditerranéen, diffusée le 27 septembre 2021 sur YouTube et intitulée « Time to draw a line in the sand: a reflection for healthier Mediterranean coasts », a également été organisée dans ce contexte. Dans le cadre de sa participation à la session de haut niveau de l'initiative de la coalition EU4Ocean intitulée « Let's Make the Mediterranean Blue », qui a coïncidé avec l'édition 2021 du Jour de la côte méditerranéenne, la Coordinatrice du PNUE/PAM a en outre diffusé un certain nombre de messages clés sur cette célébration et sur l'ensemble des travaux du PNUE/PAM.

73. Le RED a été présenté à des représentants d'organisations médiatiques internationales et régionales le 21 octobre 2020 lors d'un briefing média organisé par le Secrétariat avec le PNUE et la CE dans le cadre de la Semaine verte de l'UE 2020. Le Secrétariat a travaillé avec le PNUE sur la préparation d'un communiqué de presse, publié le 19 octobre 2020 ainsi que le dossier de presse préparé par le CAR/PB avec le soutien de l'Unité de coordination. Le communiqué et le dossier de presse reprennent les principales conclusions du rapport sur l'état de l'environnement et du

développement en Méditerranée et réitérent un appel à une renaissance verte en Méditerranée, sur la base des éléments contenus dans le rapport. Le rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée a attiré l'attention du monde entier lorsque le porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en a fait mention lors de la réunion d'information de la mi-journée et lorsqu'il a été publié sur le site web des Nations Unies et ses comptes sur les réseaux sociaux. En outre, le Secrétariat a reçu une demande de téléchargement du RED sur l'iBibliothèque mondiale de l'ONU, qui met à la disposition d'un large public le rapport en anglais et en français. Le Secrétariat a mis en place, avec le CAR/PB et le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM, un plan de communication à l'échelle du système sur le RED, augmentant ainsi la visibilité du rapport. Plusieurs journalistes se sont manifestés pour demander des interviews : ERT (Grèce) et Casa Mediterraneo (Espagne) ont été interviewés par la coordonnatrice sur des thèmes liés aux résultats du SoED. Le CAR/PB a organisé un événement concernant le lancement de la version française du RED pendant la vidéoconférence science-politique Med2020 (16-18 novembre 2020), avec une discussion substantielle entre les scientifiques et les décideurs politiques afin de combler les lacunes en matière de connaissances identifiées dans le RED. La conférence Med2020 a réuni plus de 280 scientifiques et décideurs. Le 16 février 2021, le CAR/PB a co-organisé avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement de Tunisie, avec la contribution du CAR/ASP et le soutien de l'ADEME, un événement national de communication autour du RED, axé sur la décentralisation, la planification du développement et l'approche intégrée du développement durable en Tunisie.

74. Le 14 décembre 2020, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM), en coopération avec le Secrétariat, a organisé une rencontre en ligne avec ses membres et avec des législateurs de toute la région. Intitulée « Soutenir l'interface science-politique pour une renaissance verte en Méditerranée », la réunion a fourni aux parlementaires participants un aperçu du changement climatique et environnemental dans la région. La coordonnatrice a fait rapport sur les initiatives pour l'interface science-politique, au sein du système de la Convention et le directeur du CAR/PB a présenté le premier rapport d'évaluation méditerranéen MedECC et ses principales conclusions, ainsi que le RED.

75. Le Secrétariat a célébré la Journée internationale de la femme (8 mars) au cours de cet exercice biennal. Pour marquer l'édition 2021 de la Journée internationale des droits des femmes, le Secrétariat a publié un dossier spécial, préparé en coopération avec le CAR/CPD et le CAR/ASP. « Les héroïnes de la durabilité en Méditerranée » est une compilation de six histoires soulignant les exploits de certaines héroïnes du quotidien qui incarnent par leur travail les principes inscrits dans la Convention de Barcelone. Il a été complété par un article présentant l'intégration de la dimension de genre dans le MedProgramme financé par le FEM et mis en œuvre par le PAM.

76. Le 8 avril 2021, une table ronde intitulée « Faire la paix avec la nature et réaliser les ODD en Méditerranée » a été organisée dans le cadre du Réseau Environnement de Genève, conjointement avec le Bureau Europe du PNUE. Considérant la Méditerranée comme une région à la croisée des chemins, cet événement virtuel a mis en lumière les conclusions des « rapports jumeaux » parrainés par le PNUE/PAM (à savoir le RED et MedECC MAR1), et a servi de plateforme pour plaider en faveur d'une renaissance verte dans l'ère post-COVID centrée sur les ODD et motivée par un plus grand respect et une meilleure application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Le récit préparé pour cet événement, qui restera accessible sur le site du Réseau Environnement de Genève avec l'enregistrement de la session, est un atout important dans l'effort de plaidoyer pro-durabilité du PNUE/PAM.

77. Après avoir organisé une participation à l'échelle du système du PAM à l'atelier intitulé « Ouvrir la voie à des initiatives collectives d'initiation à l'océan en mer Méditerranée », qui a coïncidé avec la Journée de la côte méditerranéenne le 25 septembre 2021, le Secrétariat continue de prendre part aux activités organisées au sein de la plateforme EU4Ocean en vue de s'engager avec des partenaires dans des initiatives coordonnées « d'initiation à la Méditerranée » et de diffuser le récit du PNUE/PAM dans le cadre de la sensibilisation et du plaidoyer. Le Secrétariat a notamment contribué à la première réunion préparatoire sur le concept d'un « Réseau méditerranée de culture océanique » le 11 mai 2021.

78. Dans le cadre du Congrès de l'UICN (qui s'est tenu du 3 au 11 septembre 2021), le PNUE/PAM, y compris l'Unité de coordination et plusieurs composantes du PAM, a uni ses forces à celles d'organisations régionales afin d'informer la communauté mondiale de la conservation des dernières initiatives en matière de conservation de la nature mises en œuvre en Méditerranée, de réfléchir aux difficultés rencontrées et d'y apporter des solutions. Le programme officiel du stand « Solutions méditerranéennes » a comporté plusieurs manifestations communes, organisées avec le soutien de la Fondation MAVA. Parmi celles-ci, il convient de citer les sessions auxquelles ont participé des représentants du système PNUE/PAM ainsi que la manifestation d'une journée intitulée « High time to act for our Mediterranean », qui s'est tenue le 4 septembre 2021 sous la coordination du CAR/ASP. Cet événement a été ouvert par la Coordinatrice du PAM et clôturé par le Dr Carlo Zaghi, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

79. Depuis mai 2020, le Secrétariat participe aux réunions mensuelles du Groupe de coordination du PNUE sur l'économie bleue durable (EBD), créé par la Direction générale de l'eau douce et de la mer de la Division des écosystèmes. En collaboration avec les mers régionales et d'autres partenaires, ce groupe soutient l'initiative de l'économie bleue durable du PNUE, qui vise à faciliter les avantages économiques, sociaux et environnementaux durables des océans. L'un des principaux objectifs de l'initiative est de soutenir la riposte stratégique du PNUE à la COVID-19, en établissant une reprise qui fait des océans dans un espace opérationnel sûr de la planète pour l'humanité et contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

80. Le Secrétariat, y compris les composantes du PNUE/PAM (MED POL et CAR/ASP), a contribué à la préparation du rapport sur les mers régionales, dans le cadre de l'ODD14, en vue de la prochaine conférence des Nations Unies sur les océans. Des études de cas en Méditerranée liées au plan régional sur les déchets marins et à la feuille de route pour un réseau écologiquement représentatif et géré de façon efficiente d'aires marines protégées en Méditerranée sont incluses dans ce rapport et détaillées dans son annexe complémentaire.

81. Le Secrétariat a reçu l'accréditation de la Conférence intergouvernementale pour déployer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Conférence intergouvernementale sur la BBNJ). Des démarches sont en cours pour obtenir le même statut pour d'autres événements et processus tels que la Conférence des Nations unies sur les océans.

82. Le Secrétariat a apporté une importante contribution, basée sur les engagements de la Déclaration ministérielle de Naples et d'autres documents stratégiques pertinents du PNUE/PAM, à la consultation de l'UpM sur les domaines thématiques prioritaires communs de l'après 2020 pour le programme d'action de l'UpM. Le Secrétariat, y compris les composantes du PNUE/PAM, a également contribué à la consultation de l'UpM concernant l'économie bleue afin de préparer la deuxième réunion ministérielle de l'UpM qui lui est consacrée.

83. Il a collaboré étroitement avec SDSN Med-Université de Sienne, Italie, dans le cadre de leur « Appel à soumissions de solutions à destination des jeunes pour les ODD : Rapport sur les solutions proposées par les jeunes en Méditerranée ». Le rapport SDSN Med Youth Solutions 2021 s'adressera aux étudiants, aux jeunes innovateurs et aux chercheurs de la région méditerranéenne, afin de présenter des projets de solutions transformatrices dirigés par des jeunes et contribuant à la réalisation des ODD en Méditerranée.

84. Au cours de l'exercice considéré, les centres d'activités régionales et le MED POL ont également encouragé la sensibilisation, la diffusion et la visibilité des systèmes de la Convention de Barcelone-PAM. Des rapports détaillés sur les activités connexes sont présentés dans les rapports d'activité soumis aux réunions du Bureau de l'exercice biennal en cours, ainsi que dans les rapports des réunions du Bureau (UNEP/MED IG.25/Inf.3). Le 3 septembre, le REMPEC a lancé la vidéo sur la désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO<sub>x</sub> Med) conformément à l'annexe VI de MARPOL, qui a été mise au point dans le cadre de la Convention de Barcelone. Le REMPEC a progressé dans la préparation d'une vidéo sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine par

les navires (2022-2031) cofinancée par le Programme de coopération technique intégré (PCTI) de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui sera lancée lors de la CdP 22.

85. La vidéo sur le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/INFO) a été lancée à l'occasion de la réunion des points focaux du Centre afin d'expliquer plus clairement son mandat et ses activités et d'accroître la visibilité du PAM.

86. L'Unité de coordination a préparé le « Guide de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles à l'intention des jeunes » avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM ainsi qu'un ensemble de messages fondamentaux visant à sensibiliser à la pollution par les microplastiques en Méditerranée. La section « Ressources » du site Web du PNUE/PAM propose également une boîte à outils prête à l'emploi, composée de rapports, de fiches d'information et d'infographies, à l'intention des partenaires et des parties prenantes qui souhaitent organiser leurs propres séances d'information et manifestations de sensibilisation pour promouvoir la durabilité et les moyens de vivre en harmonie avec la nature en Méditerranée.

87. Le PNUE/PAM a participé à la manifestation de la coalition EU4Ocean pour l'initiation à l'océan intitulée « Let's Make the Mediterranean Blue », qui s'est tenue du 24 au 27 septembre 2021. Des activités pour les jeunes, des programmes éducatifs, un festival méditerranéen d'initiation à l'océan et une réunion de haut niveau ont été organisés dans le cadre de cet événement de plusieurs jours, qui a coïncidé avec le Jour de la côte méditerranéenne (25 septembre) et a donné lieu à des consultations entre le PNUE/PAM et ACTeon, le coordinateur de la coalition EU4Ocean. Une combinaison de sessions en personne et en ligne se sont succédé, y compris une cérémonie d'ouverture le 24 septembre et une réunion de haut niveau à laquelle la Coordinatrice du PNUE/PAM a participé le 27 septembre. Lors de cette session, la Coordinatrice est intervenue aux côtés de Maria Damanaki, ancienne commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche, et de Karmenu Vella, ex-commissaire européen pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche.

## **II.2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE**

### **Réalisation stratégique 2.1 : Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des quatre Protocoles portant sur la pollution, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants pertinents.**

88. Le 13 mai 2021, Chypre a annoncé au Secrétariat la ratification de « l'Accord de mise en œuvre entre le gouvernement de la République de Chypre, le gouvernement de la République hellénique et le gouvernement d'Israël concernant le plan d'urgence sous-régional en cas de pollution marine par les hydrocarbures », suite à la « Déclaration commune d'intention sur la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement » signée entre Chypre, la Grèce et Israël le 6 avril 2016. L'organisation de la formation sous-régionale et la réunion des autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en œuvre du Plan seront tenues entre les 5 et 7 octobre 2021.

89. Un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre dans le cadre du projet West MOPoCo financé par l'UE, notamment : la préparation d'un premier projet d'étude dirigé par la France, qui vise à identifier et à établir des synergies opérationnelles et administratives entre les accords sous-régionaux en place dans la région de la Méditerranée occidentale ; la réponse interrégionale SNPD publiée en avril 2021 et diffusée au REMPEC, à HELCOM et à l'Accord de Bonn ; le manuel et les outils d'évaluation des capacités de gestion des déversements d'hydrocarbures introduits en 2019 ont été utilisés par l'Algérie, la France, l'Italie, Malte, le Maroc, l'Espagne et la Tunisie pour élaborer des auto-évaluations respectives du niveau de préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures marins ; le modèle de manuel sur les mécanismes nationaux de mobilisation des équipements d'intervention et des experts en cas d'urgence a présidé à la réalisation de l'évaluation par l'Algérie, Malte, le Maroc, l'Espagne et la Tunisie et a aidé la France et l'Italie à la réaliser et à la suggérer à Monaco. La 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC (téléconférence, 31 mai-2 juin 2021) a convenu de l'utilisation du modèle pour l'élaboration des manuels sur les mécanismes nationaux de mobilisation des équipements d'intervention et des experts en cas d'urgence, comme indiqué dans l'annexe du document REMPEC/WG.51/9/3.

90. Suite à l'annonce faite par le CAR/PAP au sujet de la signature du PAC Bosnie-Herzégovine, le

REMPEC a relancé l'activité de développement du Plan National de Contingence (PNC) de la Bosnie-Herzégovine. Une formation nationale et la 1<sup>ère</sup> réunion pour le développement du plan d'urgence national de Bosnie-Herzégovine, un exercice d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sur table en Bosnie « ExNeum 2021 » ainsi que la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunion pour le développement du Plan d'urgence national ont été organisés par le REMPEC, à Neum, du 27 au 28 avril 2021, 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021, et 28 et 29 septembre 2021 respectivement. Les activités ont également été lancées pour soutenir la mise en œuvre des activités du PAC liées au cluster IMAP sur la pollution et les déchets marins.

91. Le REMPEC a également renouvelé ses accords avec Sea Alarm, FEDERCHIMICA et Cedre au sein de l'Unité d'assistance méditerranéenne, et a initié le processus de renouvellement avec d'autres membres de l'UAM, à savoir le Réseau opérationnel méditerranéen pour le Système mondial d'observation de l'océan (MONGOOS). Le REMPEC étudie un nouvel accord avec CMCC, Orbitaleos et Orion pour fournir des services combinés de satellites et de modèles de prévision aux Parties contractantes. Conformément à la décision IG 3/5, le fonds spécial renouvelable de l'UAM a atteint un niveau équivalent aux dépenses moyennes d'une mission d'un mois, cela a été possible en utilisant les économies de COVID-19 pour compléter les fonds utilisés pour la mobilisation des experts de l'UMA au Liban, comme détaillé ci-dessous.

92. L'UAM a été activée en mars 2021 afin de fournir une expertise à distance à Israël. Le 9 mars 2021, le REMPEC a reçu une demande d'assistance de la part des autorités libanaises concernant l'incident de déversement d'hydrocarbures affectant le littoral libanais depuis le 22 février 2021. Dès réception de la demande d'assistance, sous la direction du PNUE, une équipe de coordination a été mise en place, composée des représentants du coordinateur résident des Nations unies (UNRC), du PNUE, de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), du PNUD, du Programme des Nations unies pour les établissements humains (UNHABITAT) et du REMPEC. Le REMPEC a déployé sur place deux experts de l'UAM du Centre de formation et de recherche adriatiques pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine (ATRAC) du 23 mars au 2 avril 2021. Cette mission de dix jours avait pour objectif d'évaluer l'étendue de la pollution, d'aider les autorités nationales et locales dans les opérations de nettoyage et d'assainissement en cours, et de fournir des conseils sur la gestion des déchets mazoutés. Un suivi, financé par le Programme intégré de coopération technique (ITCP) de l'OMI comprenait un cours de formation en ligne pour le superviseur de l'opération de nettoyage organisée les 24 et 25 juin 2021. Le 23 août 2021, une fuite s'est produite dans l'un des réservoirs de carburant de la station thermique de Baniyas en raison de fissures et d'usure, ce qui a entraîné l'écoulement de carburant dans la mer. Selon les autorités syriennes compétentes, le réservoir endommagé contenait 12 000 m<sup>3</sup> de carburant, dont une quantité qui reste à confirmer a été pompée dans des réservoirs voisins. Une partie du carburant a été contenue tandis que le reste s'est déversé dans la mer. Le mercredi 25 août, le REMPEC a été informé de l'incident par les autorités syriennes compétentes. Les autorités syriennes ont indiqué que des opérations de nettoyage d'une ampleur limitée ont été mises en œuvre dans les zones concernées et demandé au REMPEC d'apporter son aide. Ce dernier a mobilisé le Réseau méditerranéen d'océanographie pour le Système mondial d'observation de l'océan (MONGOOS), un membre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) chargé de simuler et de prédire à intervalles réguliers le mouvement de la marée noire, jusqu'au 14 septembre 2021. Le REMPEC est resté en contact permanent avec les autorités syriennes compétentes. Il a signalé l'incident aux pays voisins, à savoir Chypre, Israël, le Liban et la Turquie, le vendredi 27 août 2021 et a fourni des mises à jour régulières des prévisions. Une réunion de gestion de crise à laquelle ont participé des représentants du Ministère de l'administration locale et de l'environnement, du PNUE/Asie occidentale, du PNUE/PAM, de l'OMI et du REMPEC a été organisée le lundi 30 août 2021. L'objectif était d'obtenir des informations actualisées sur la pollution, les zones touchées et les mesures prises par le gouvernement syrien et le REMPEC ainsi que de définir la marche à suivre. Le REMPEC s'est concerté avec Chypre et la Turquie en vue d'évaluer la situation, de constater l'arrivée du pétrole sur l'île chypriote, de faire le point sur les mesures préventives prises par les différents États côtiers et de tenter de coordonner les efforts. Chypre a mobilisé le navire Alexandria de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et demandé au REMPEC d'informer la Grèce et Israël de l'activation éventuelle du plan d'urgence sous-régional relatif à la pollution marine par les hydrocarbures signé par Chypre, la Grèce et Israël, selon

l'évolution de la situation au cours des jours suivants. Le CAR/ASP a répondu favorablement à la demande d'assistance qui lui a été adressée et devra coordonner son déploiement sur place avec le REMPEC. Au moment de la rédaction du présent rapport, la mission n'avait pas été confirmée par les autorités compétentes.

93. La quatrième réunion du Réseau méditerranéen des responsables de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), organisée à distance par le REMPEC les 21 et 22 avril 2021, a adopté une série de conclusions et de recommandations ouvrant la voie à la finalisation d'un rapport commun de détection/d'enquête sur les pollutions marines par hydrocarbures afin de faciliter les échanges entre les États côtiers méditerranéens et de soutenir les procédures judiciaires ainsi qu'une décision d'appliquer, dans toute la région méditerranéenne, des critères pour fixer un niveau minimum commun d'amendes pour chaque infraction prévue dans les annexes de la Convention MARPOL. La réunion a également convenu d'étudier les modalités de la création et du fonctionnement éventuels, y compris en termes de gouvernance et de financement, d'un « Fonds bleu » régional, qui pourrait être constitué d'une partie des amendes pour les rejets illicites de substances polluantes par les navires levés par les États côtiers méditerranéens. La 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC a convenu d'inviter les États côtiers méditerranéens à participer à la prochaine opération de surveillance aérienne coordonnée des rejets polluants illicites des navires en Méditerranée (OSCAR-MED), le cas échéant. Le rapport sur les activités de MENELAS est présenté dans le document d'information UNEP/MED IG.25/Inf.8.

94. Le secrétariat du PNUE/PAM siège au Conseil consultatif du projet WES (« Water and Environment Support »), financé par l'UE. Le but du projet WES est de contribuer à l'accroissement des capacités des différentes parties prenantes afin de les aider à formuler et à mettre en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et de l'eau. En collaboration avec le projet WES, le MED POL a entrepris des enquêtes auprès de chaque pays (participant au projet WES) sur l'état de la gestion des eaux pluviales urbaines en Méditerranée, en mettant l'accent sur les plans de gestion des eaux pluviales, la gestion des risques, les aspects de conception, d'exploitation et de maintenance, les eaux de ruissellement, les éléments de conception durable, la disponibilité des normes techniques et les mesures réglementaires régissant la conception, l'exploitation et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales urbaines en Méditerranée.

95. Le CAR/CPD était fortement impliqué dans l'organisation d'une formation régionale consacrée aux articles en plastique à usage unique (SUP) dans le cadre du projet WES, composée de 4 webinaires qui ont eu lieu entre janvier et février 2021 afin d'identifier, de classer par priorité et de rendre opérationnelles des mesures ciblées pour éliminer progressivement les plastiques à usage unique (SUP). Sur le même sujet, une activité régionale parallèle entre pairs (P2P) du WES a été lancée en novembre 2020. L'objectif global de l'activité P2P consistait à renforcer les capacités, à soutenir le partage d'expériences et d'expertise et à stimuler la coopération entre les pairs pour la mise en œuvre de mesures visant à réduire la consommation et les fuites de SUP dans l'environnement. Deux sessions P2P ont eu lieu le 9 novembre 2020 et le 10 décembre 2020, et l'échange s'est poursuivi jusqu'en mars 2021. Les webinaires et le processus P2P ont contribué à l'élaboration des lignes directrices régionales sur les mesures visant à éliminer progressivement les articles en plastique à usage unique, dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional sur les déchets marins.

96. Le CAR/CPD contribue actuellement à l'organisation d'une formation régionale sur la sensibilisation et l'éducation au développement durable/d'une formation des formateurs sur la campagne pour la consommation durable. Plus précisément, cette activité sera axée sur le rôle de l'alimentation et des emballages dans l'avènement de la consommation durable. Les deux premiers modules ont été organisés en juillet et en septembre. La troisième se déroulera en ligne en octobre 2021.

97. Le MED POL a lancé la mise en œuvre du plan de travail des activités concernant la gestion et l'élimination des POP et PCB (phase 1) dans le cadre du sous-projet 1.1 du Medprogramme (au Liban et en Algérie).

**Réalisation stratégique 2.2 : Élaboration ou remise à jour de plans d'action nouveaux/existants, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.**

98. Conformément au mandat conféré par la Cd P21, MED POL a soutenu l'établissement et les travaux des groupes de travail pour élaborer des propositions de mise à jour de trois annexes du Protocole LBS et de l'annexe du Protocole « immersions ». Les réunions du groupe de travail d'experts sur la mise à jour des annexes du Protocole LBS se sont tenues à distance le 10 décembre 2020 et la réunion du groupe de travail visant à mettre à jour l'annexe du Protocole « immersions » s'est tenue le 9 février 2021. Le résultat de ce travail a été soumis à la réunion des points focaux du MED POL qui s'est tenue les 27 et 28 mai 2021 et qui a approuvé les propositions d'amendements aux annexes du Protocole LBS et du Protocole « immersions » qui ont été soumis à la réunion des Points Focaux du PAM en septembre 2021, qui ont accepté leur transmission et à la CdP 22 pour adoption (documents UNEP/MED IG.255/8 et IG.25/9).

99. En vue d'élaborer les plans régionaux sur le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues, le MED POL a soutenu la création d'un groupe de travail d'experts afin de développer et d'examiner les projets de plans. La première réunion du groupe de travail s'est tenue les 9 et 10 décembre 2020 et la seconde réunion, le 25 mai 2021. Les versions finales des plans régionaux ont été examinées et approuvées par la réunion des points focaux du MED POL (27-28 mai 2021), et ensuite soumises à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2021 qui ont approuvé leur transmission à la CdP 22 pour adoption (document UNEP/MED IG.25/11).

100. En vue de la mise à jour du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, le MED POL a soutenu la création et le fonctionnement du Groupe de travail d'experts. Le Groupe de travail a tenu deux réunions, dont la première le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2021 et la deuxième réunion le 26 mai 2021. Les résultats de la deuxième réunion ont été examinés et approuvés par la réunion des points focaux du MED POL qui s'est tenue les 27 et 28 mai 2021, et ensuite soumises à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2021, qui ont approuvé leur transmission à la CdP 22 pour adoption (document UNEP/MED IG.25/12).

101. Dans le cadre d'un vaste processus de consultation, le CAR/CPD a préparé une série d'orientations techniques relatives à l'élimination des articles en plastique à usage unique. Ces orientations présentent un intérêt particulier pour la mise en œuvre du plan régional de gestion des déchets marins, notamment son article 9 sur les mesures de prévention et les efforts nationaux connexes de lutte contre la pollution plastique.

102. MED POL a élaboré trois documents d'orientation : « Lignes directrices sur les techniques d'estimation et les méthodologies appliquées pour estimer les rejets de sources diffuses provenant de l'agriculture » (UNEP/MED WG.509/35) ; « Lignes directrices sur les techniques et les méthodologies appliquées pour estimer les rejets de sources diffuses provenant de l'aquaculture » (UNEP/MED WG. 509/36) et « Lignes directrices sur les techniques et les méthodologies appliquées pour estimer les rejets de sources diffuses provenant du ruissellement des bassins versants » (UNEP/MED WG.509/37), visant à compléter la méthodologie BBN/RRTP pour traiter les sources diffuses. Les documents élaborés ont été soumis à la réunion des Points Focaux du MED POL prévue les 6 et 7 octobre 2021 pour approbation.

103. Le MED POL a mis au point un ensemble de « méthodes et techniques communes d'évaluation et de surveillance des effets néfastes des activités d'immersion » (UNEP/MED WG. 509/41) et un « Recueil des meilleures pratiques pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" » (UNEP/MED WG 509/42), qui ont été soumis à la réunion des points focaux du MED POL prévue les 6 et 7 octobre 2021.

104. Le Secrétariat, en coopération avec le REMPEC, a organisé la troisième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe sur le pétrole et le gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone (téléconférence, 3-4 juin 2021). La réunion de l'OFOG a examiné et approuvé le projet révisé de Lignes directrices relatives à la réalisation d'études d'impact environnemental (EIE) en mer Méditerranée, les annexes modifiées du Protocole méditerranéen sur les activités offshore et les activités proposées dans le Programme de travail pour l'exercice 2022-2023. La réunion des points focaux du PAM a examiné les projets de Décision IG.25/15 (« Lignes directrices offshore méditerranéennes relatives à la réalisation d'évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) ») et IG.25/7 (« Annexes amendées au Protocole offshore ») et les a approuvés après y avoir apporté un

certain nombre de modifications. Le REMPEC a lancé le processus d'organisation d'un atelier en ligne sur les normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage (Décision IG.24/9, annexe a) adoptées par la CdP 21 en 2019, qui se tiendra en principe fin novembre ou début décembre 2021. Le REMPEC a invité les membres du Groupe sur le pétrole et le gaz en mer (OFOG) à assister à la série de webinaires mondiaux du Partenariat de la Norvège et du PNUE pour la gestion des ressources pétrolières à l'appui du développement sur les thèmes des « technologies existantes contribuant à l'atténuation en amont des changements climatiques dans la production pétrolière et gazière » (session organisée en ligne le 6 juillet 2021) et du « déclassement des champs pétroliers et gaziers : meilleures pratiques environnementales » (session organisée en ligne le 19 octobre 2021).

105. Les préparatifs de l'étude sur les déversements de condensats et la proposition connexe de « Guide d'intervention chimique relatif aux condensats » ont été examinés lors de la 14e réunion des points focaux du REMPEC, qui a convenu de prolonger la période de mise en œuvre dudit guide en vue de son examen et de son adoption lors de la prochaine réunion des points focaux, en 2023. Le manuel interrégional d'intervention en cas de déversement en mer de HNS, élaboré par le REMPEC en coopération avec l'Accord de Bonn et HELCOM dans le cadre du projet WestMOPoCo financé par l'UE, a été adopté par la 14e réunion des points focaux du REMPEC et sera soumis à la 9e session du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI, afin de contribuer à l'élaboration d'un guide opérationnel international sur l'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) dans le cadre des activités du PPR.

**Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine au niveau national, notamment par leur exécution et leur intégration dans les processus sectoriels.**

106. La CdP 19 a demandé au Secrétariat d'entreprendre, en 2020, une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN en se fondant sur des indicateurs, et en s'appuyant sur le système actuel de rapport et en étroite collaboration avec les Parties contractantes. MED POL a élaboré le rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN en utilisant des données et des sources d'information sélectionnées en fonction des indicateurs des PAN/H2020, en fonction de leur disponibilité dans plusieurs études et rapports techniques. Par la suite, l'évaluation à mi-parcours a été examinée et approuvée lors de la réunion sur les méthodes d'établissement des bilans de base nationaux, les évaluations des nouveaux Plans régionaux et l'évaluation des Plans d'action nationaux adoptés au titre du Protocole « tellurique », qui s'est tenue sous forme de vidéoconférence les 22 et 23 avril 2021.

107. Le CAR/CPD a soutenu la Tunisie pour élaborer une stratégie de communication après la publication du décret visant à interdire les sacs plastiques à usage unique dans le pays. Ce soutien a été sollicité par la Tunisie. Dans le cadre du projet WES, le CAR/CPD a fourni le support technique pour la mise en œuvre des activités suivantes : (i) Maroc : Initiative conjointe pour la création d'un système de gestion des bouteilles en PET via un système de REP (responsabilité élargie du producteur), (ii) Liban : Soutien politique pour lutter contre les articles en plastique à usage unique (en attente d'approbation) et (iii) Jordanie : Développement d'une feuille de route commune public-privé en faveur d'une transition vers la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique. Les activités ont été validées par la CE et ont démarré en mai 2021 en Jordanie et au Maroc. Le CAR/CPD a également lancé un plan de travail détaillé des activités mises en œuvre dans le cadre du sous-projet 1.1 portant sur les effets des nouveaux POP et du mercure du Medprogramme (qui comprend un soutien juridique au Liban, au Maroc et à la Tunisie). Par ailleurs, le CAR/CPD a préparé une note conceptuelle pour l'élaboration d'une initiative de gestion locale des déchets organiques visant à s'orienter vers une économie circulaire dans ce secteur au Maroc. Une première discussion a eu lieu avec le point focal du CAR/CPD et l'expertise de l'Agence catalane de gestion des déchets a été mobilisée. Cependant, étant donné le contexte actuel (marqué par la pandémie de COVID-19), il a été décidé, en concertation avec le CAR/CPD, de reporter cette activité à un stade ultérieur et de se concentrer sur la contribution aux efforts actuellement menés par le Ministère marocain de l'environnement, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'un système de responsabilité élargie du producteur, qui constitue l'un des outils essentiels à la mise en place de l'économie circulaire.

108. Le plan d'action national pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires (2016-2021) a été achevé par l'Égypte ; des plans similaires ont été élaborés par l'Albanie, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie.

109. L'unité de coordination et le REMPEC, en consultation avec l'OMI, ont continué à explorer les synergies entre le plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée et le plan d'action de l'OMI pour traiter la question des déchets plastiques marins provenant des navires, grâce à un dialogue continu entre le PNUE/PAM et l'OMI, par l'intermédiaire du REMPEC, en vue d'assurer des synergies entre le projet (financé par l'UE) « Déchets marins-Med II » et le projet de partenariat OMI-FAO-Norvège GloLitter.

#### **Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine.**

110. Pour soutenir le développement de nouveaux plans régionaux pour l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales urbaines, MED POL a présenté les trois évaluations respectives à la « Réunion sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des évaluations, et des outils pour estimer les charges polluantes provenant de sources diffuses » (22-23 avril 2021). La réunion a examiné les projets de documents d'évaluation auxquels elle a apporté ses commentaires et ses contributions, en recommandant la soumission des projets approuvés à la réunion des points focaux MED POL pour approbation « afin de les utiliser comme document de base » pour la préparation des plans régionaux correspondants.

111. Des travaux sont en cours pour la mise en place des moyens visant à soutenir la mise en œuvre des PSEI nationaux, y compris l'assistance par la mise en œuvre des projets PSEI-AMP et Adriatique du FEM. Les résultats les plus importants sur l'état actuel de la mise en œuvre du PSEI au niveau national ont servi de base pour proposer des règles d'intégration et d'agrégation pour la surveillance et l'évaluation du cluster PSEI Pollution et Déchets marins qui représente une étape importante pour la mise en place des méthodologies d'évaluation intégrée GES pour les OE5, OE9 et OE10 dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route MED QSR 2023. Comme convenu par la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution organisée en 2019, et la 7<sup>e</sup> réunion du groupe de coordination EcAp, la proposition initiale d'affectation aux échelles d'évaluation les plus appropriées des éléments à évaluer pour le cluster PSEI Pollution et Déchets marins a été élaborée pour considération par la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution (26-28 avril 2021). Les travaux sont en cours et il faut espérer que l'application et l'essai réussis de la méthodologie proposée sur une base pilote d'ici la fin de 2021 et au début de 2022 fourniront aux parties contractantes des orientations claires sur la manière de définir le domaine d'évaluation et d'entreprendre une évaluation intégrée. Cela permettrait d'étendre l'utilisation de cette méthodologie, le cas échéant, pour soutenir l'évaluation intégrée sur d'autres clusters du PSEI.

112. Des actions ont été entreprises pour identifier les connaissances spécifiques et les besoins techniques des laboratoires individuels des Parties contractantes afin d'appliquer les bonnes pratiques pour l'analyse des éléments traces et des contaminants organiques. Parallèlement aux missions effectuées en 2020 auprès de deux laboratoires compétents du groupe de travail PSEI sur la pollution, les capacités des laboratoires nationaux en matière de surveillance des indicateurs communs 13, 14, 17, 18 et 20 du PSEI ont été évaluées. Les conclusions de l'évaluation concernant les 36 laboratoires nationaux compétents des groupes PSEI de lutte contre la pollution portent sur leur capacité à appliquer les méthodes d'analyse recommandées dans les lignes directrices/protocoles de surveillance du PSEI. Elles ont été examinées lors de la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution (26-28 avril 2021). Bien que seules 7 Parties contractantes aient fourni un retour d'information sur leurs laboratoires PSEI compétents en matière de pollution, cet exercice a donné un bon aperçu de leur capacité à se conformer aux fiches d'orientation PSEI et aux nouvelles directives/protocoles de surveillance, ainsi que des problèmes auxquels les laboratoires sont confrontés. Les connaissances spécifiques et les besoins techniques des laboratoires individuels ont été reconnus lors de la mise en œuvre des IC PSEI 13, 14, 17, 18 et 20.

113. La réunion portant sur les Déchets marins de CORMON (30 mars 2021) a approuvé les valeurs de base (BV) mises à jour et les valeurs seuils (TV) proposées pour l'indicateur commun PSEI 22 (déchets marins sur les plages), telles que fournies dans le document de réunion UNEP/MED

WG.509/11, et a recommandé leur soumission pour examen à la réunion des points focaux MED POL. Ce document élabore les approches conceptuelles et méthodologiques visant à définir les BV et TV qui sont ensuite appliquées pour mettre à jour/proposer des BV et TV en vue d'assurer une avancée vers l'évaluation intégrée d'un BEE de l'OE10.

114. Suite à la mise à jour en 2019 des valeurs BAC sous-régionales méditerranéennes relatives aux métaux lourds dans le biote et les sédiments, MED POL a entrepris en 2021 des actions supplémentaires pour améliorer les critères d'évaluation. Les propositions d'amélioration des valeurs BC et BAC pour l'indicateur commun PSEI 17 et les approches possibles pour l'amélioration des valeurs EAC pour les indicateurs communs PSEI 17, 18 et 20 ont été examinées par la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution (26-28 avril 2021), la réunion des Points focaux du PAM du MED POL (27-28 mai et 6-7 octobre 2021) ainsi que la 8<sup>e</sup> réunion du groupe de coordination EcAp (9 septembre 2021) Leur mise à niveau se base sur de nouvelles données de surveillance nationales qui n'ont pas été utilisées auparavant. En ce qui concerne le développement de critères harmonisés à l'échelle régionale concernant les conditions de référence et les valeurs seuils/limites des nutriments clés dans la colonne d'eau (demandé par la décision IG.23/6), les propositions pour i) fixer les conditions de référence et les valeurs limites pour l'azote inorganique dissous (DIN) et le phosphore total (TP) ; et ii) tester l'application pratique des approches méthodologiques pour leur calcul dans les sous-zones concernées ont été examinées lors de la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution (26-28 avril 2021). Ces propositions ont été soumises pour considération à la réunion des points focaux MED POL (27-28 mai et 6-7 octobre 2021) ainsi qu'à la 8<sup>e</sup> réunion du groupe de coordination EcAp (9 septembre 2021), tout en reconnaissant leur caractère évolutif.

115. Les fiches d'orientation PSEI révisées pour les indicateurs communs 19 (IC19) et 6 (IC6), préparées par le REMPEC en consultation avec le CAR/ASP, ont été soumises à la réunion CORMON, sous le document UNEP/MED WG. 482/21. Les documents révisés ont été partagés avec les membres du groupe de travail en ligne (OWG), la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC et la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux de l'ASP/DB et seront discutés lors de la réunion CORMON. Le Plan Bleu/CAR a préparé des ressources thématiques de sensibilisation, en s'appuyant sur les conclusions du rapport du RED. Dix infographies thématiques sont publiées en trois langues (arabe, anglais, français) sur le site web de RED ([www.planbleu.org/soed](http://www.planbleu.org/soed)), et il est prévu de publier un livret d'infographies RED avant la fin de 2021.

116. La réunion CORMON sur les Déchets marins s'est tenue le 30 mars 2021 par vidéoconférence, et avait pour objectif d'examiner la stratégie opérationnelle régionale de suivi de l'indicateur candidat 24 du PSEI ; d'aborder le sujet de l'interrelation entre les impacts des pressions exercées par les déchets marins et l'état des composants de l'écosystème marin ; et d'analyser les complémentarités et synergies potentielles entre le PSEI et la nouvelle décision GES de la CE (2017/848/UE) relative aux déchets marins. La réunion CORMON sur la Pollution s'est tenue du 26 au 28 avril 2021, par vidéoconférence, et avait pour objectif d'examiner et d'approuver les directives de surveillance pour l'IC 18, les directives/protocoles de surveillance pour l'assurance qualité et la communication des données de surveillance pour les IC 13, 14, 17, 18 et 20 ; l'état d'avancement des essais interlaboratoires et des bonnes pratiques de laboratoire concernant les IC 5 et 9 ; les règles d'intégration et d'agrégation pour les OE5, OE9 et OE10 ; et les critères d'évaluation des contaminants et des nutriments.

117. En collaboration avec le Laboratoire d'études du milieu marin (MESL) de l'Agence internationale de l'énergie atomique et MED POL, les essais d'aptitude (PT) de 2019 et 2020 ont été organisés, ainsi que les cours de formation correspondants concernant l'analyse des éléments traces et des polluants organiques dans les échantillons marins. En conséquence, des actions ont été entreprises pour identifier les connaissances spécifiques et les besoins techniques des laboratoires individuels afin d'appliquer les bonnes pratiques de laboratoire pour l'analyse des éléments traces et des contaminants organiques. Les résultats tirés des essais d'aptitude de 2019 et 2020 ont été examinés lors de la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution qui a formulé des recommandations sur la voie à suivre ; la réunion a recommandé de renforcer le champ d'application actuel de l'assurance de la qualité pour l'IC 17, ainsi que de mettre en place une comparaison interlaboratoire pour l'eutrophisation (IC 13 et 14) et les biomarqueurs (IC 18).

118. MED POL a préparé 19 directives de surveillance relatives aux indicateurs communs PSEI 13, 14, 17, 18 et 20, ainsi qu'à l'assurance qualité de l'analyse et à la communication des données de surveillance. Les lignes directrices de surveillance sont composées de 98 protocoles spécifiques conçus pour soutenir la normalisation et l'harmonisation des procédures de toutes les étapes de la chaîne analytique. Après avoir été acceptées par les réunions intégrées des CORMON (1-3 décembre 2020) et la réunion CORMON sur la surveillance de la pollution (26-28 avril 2021), elles ont été soumises à l'approbation de leur utilisation par la réunion des points focaux de MED POL (27-28 mai et 6-7 octobre 2021) ainsi qu'à la 8<sup>e</sup> réunion du groupe de coordination EcAp (9 septembre 2021). Ces lignes directrices de surveillance présentent des manuels cohérents destinés à guider le personnel technique des laboratoires compétents PSEI des Parties contractantes pour la mise en œuvre des pratiques de surveillance normalisées et harmonisées liées aux procédures analytiques d'échantillonnage, la conservation et le transport des échantillons, la préparation et l'analyse des échantillons, ainsi que l'assurance qualité et la communication des données de surveillance pour les indicateurs communs PSEI 13, 14, 17, 18 et 20. En ce qui concerne les indicateurs communs PSEI des déchets marins, les éléments méthodologiques relatifs à la surveillance des microplastiques flottants ont été examinés lors des réunions intégrées CORMON. En outre, la stratégie opérationnelle régionale concernant l'indicateur commun candidat 24 a fait l'objet d'un examen par la réunion du CORMON sur la surveillance des déchets marins.

119. Conformément aux décisions IG.22/7 et IG.23/6 de la CdP, l'appel a été ouvert en juin 2020 pour que les Parties contractantes commencent à télécharger et à mettre en commun leurs données de surveillance conformes aux dictionnaires de données et aux normes de données approuvés pour 11 indicateurs communs PSEI sélectionnés, respectivement IC 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23. En conséquence, les Parties contractantes ont commencé à transmettre des données afin de communiquer toutes les données en suspens au plus tard en septembre 2020, ainsi que les nouvelles données de surveillance de 2020 au plus tard le 31 janvier 2021. Toutefois, seuls quelques nouveaux ensembles de données ont été validés pour les indicateurs communs PSEI 13, 14, 17, 21, 22 et 23. Il convient également de souligner que le niveau actuel de communication des données par les Parties contractantes n'est pas adéquat et que si cette situation persiste, elle donnera lieu à de sérieuses difficultés pour la préparation du QSR MED 2023.

120. L'INFO/CAR a apporté un soutien technique spécifique, avec l'aide de MED POL, afin de faciliter la communication des données, mais il prévoit également de fournir un soutien bien plus conséquent pour les pays au cours du prochain exercice biennal, de manière à renforcer les capacités nationales de contrôle et de communication des données, et à accroître les capacités nationales de communication des données dans le système d'information PSEI.

121. Le REMPEC a préparé une étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine, du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée qu'il a soumise à la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC. La réunion a ensuite demandé au Secrétariat de procéder à un ajustement éditorial préalablement à la publication de l'étude.

### **Réalisation stratégique 2.5 : Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités.**

122. L'atelier régional pour le renforcement de la coopération régionale en matière de pétrole et de substances nocives et potentiellement dangereuses en Méditerranée (MEDEXPOL 2020), qui devait initialement se tenir à Monaco du 27 au 29 octobre 2020, s'est tenu en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, afin de présenter et d'aborder les résultats du projet pour une intégration plus poussée au niveau méditerranéen. Le REMPEC a entamé la préparation de l'atelier sous-régional portant sur l'évaluation du niveau de planification de la réponse aux déversements d'hydrocarbures et de gestion de la préparation, qui se tiendra à distance en septembre 2021. Le REMPEC a achevé la préparation de la formation sous-régionale et de la deuxième réunion des autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la Grèce et Israël (5-7 octobre 2021). L'organisation de la formation sous-régionale et l'organisation la sixième réunion des autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional du sud-ouest de la Méditerranée

entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (novembre 2021), est en considération. L'atelier sous-régional sur l'évaluation du niveau de planification et de gestion de la préparation à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée centrale et orientale, financé par le PCTI de l'OMI, a été organisé en ligne par le REMPEC les 7 et 8 septembre 2021. Une série de sessions en ligne seront organisées pour chaque pays de la Méditerranée centrale et orientale entre le 21 septembre et le 4 novembre 2021 afin de compléter l'évaluation par un soutien personnalisé fourni par les formateurs du REMPEC. La session de clôture, prévue pour le 23 novembre 2021, examinera les résultats des sessions par pays et définira la marche à suivre pour approfondir et mettre en œuvre le programme d'amélioration.

123. Le CAR/CPD a lancé des activités dans le cadre du Medprogramme avec le Maroc, le Liban et la Tunisie sur les approches de prévention pour remplacer l'utilisation actuelle des PFOS, HBCD et PVC dans les industries sélectionnées et le mercure utilisé dans les dispositifs médicaux. Dans le cadre du projet WES, le CAR/CPD a démarré une activité pilote destinée à promouvoir l'économie circulaire dans l'enseignement supérieur en Algérie, en collaboration avec le CNFE. L'activité visera particulièrement l'université de Boumerdes.

### **Réalisation stratégique 2.6 : Coopération renforcée aux niveaux national, sous-régional et régional pour lutter contre la pollution marine et la prévenir.**

124. Conformément à la décision IG.24/8 sur la feuille de route pour une proposition en vue de la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA) conformément à l'annexe VI de MARPOL et dans le cadre de la Convention de Barcelone, le REMPEC, en coopération avec MED POL et le Plan Bleu/CAR, supervise la mise en œuvre de la feuille de route sous la direction du Comité technique d'experts SOx ECA(s) depuis son adoption à la CdP 21. Conformément à la feuille de route convenue, la collecte des données nécessaires a été réalisée et les études complémentaires ont été mises en œuvre afin d'aborder de manière plus complète les critères et les procédures de désignation des zones de contrôle des émissions définies dans l'appendice III de l'annexe VI de MARPOL, par le biais de services de conseil couvrant le LOT 1 (mise à jour du projet initial soumis à l'OMI), le LOT 2 (mesures de contrôle des émissions terrestres de SOx et de particules fines (PF) dans les États côtiers méditerranéens), le LOT 3 (analyse de l'approvisionnement en carburant et des méthodes alternatives de mise en conformité) et le LOT 4 (évaluation complémentaire de l'impact économique), dont les termes de référence ont été élaborés par le Secrétariat et approuvés par le Comité technique d'experts de la(des) ECA SOx en juin 2020. Suite à la soumission des premiers livrables comme prévu en septembre 2020, des livrables révisés ont été soumis au Comité technique d'experts de l'ECA ou des ECA SOx en vue d'obtenir un retour et des commentaires en janvier 2021. Les livrables finaux, qui tiennent compte des réactions et des commentaires formulés par le Comité technique d'experts de l'ECA ou des ECA SOx, ont été évoqués lors de la réunion régionale d'experts sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOx Med) conformément à l'annexe VI de MARPOL (téléconférence, 27-28 avril 2021) organisée par le REMPEC. La réunion a adopté un ensemble de conclusions et de recommandations qui a été soumis et considéré favorablement par la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC (téléconférence, 31 mai-2 juin 2021). Le REMPEC a également soumis un document d'information à la soixante-seizième (76<sup>e</sup>) session du MEPC de l'OMI (MEPC 76) (téléconférence, 10-17 juin 2021), qui fournit des informations sur l'adoption et la mise en œuvre de la feuille de route.

125. Trois ateliers nationaux (virtuels) sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL pour l'Égypte (25 novembre 2020), l'Algérie (26 novembre 2020) et le Liban (10 décembre 2020), financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et le PCTI de l'OMI, ont été organisés par le REMPEC conformément à la feuille de route visant à soutenir les processus de mise en œuvre et de ratification. Ces activités ont permis de compléter l'organisation d'événements similaires en Albanie (Dures, 25-26 novembre 2019), en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo, 28-29 novembre 2019) et en Libye (Tunis, Tunisie, 5-6 décembre 2019). Il est envisagé d'organiser un événement similaire pour Israël au cours du deuxième semestre 2021.

126. La quatorzième réunion des points focaux du REMPEC (téléconférence, 31 mai-2 juin 2021) a approuvé les conclusions et les recommandations de la réunion régionale d'experts sur la désignation éventuelle de l'ECA SOx Med, telles qu'elles figurent dans le document REMPEC/WG.51/INF.9, en particulier la discussion initiale menée sur la date effective d'entrée en vigueur de l'ECA SOx Med proposée ainsi que les informations partagées sur les progrès réalisés par les parties contractantes à la Convention de Barcelone qui n'ont pas encore ratifié l'annexe VI de MARPOL. La réunion a convenu de considérer le projet de proposition conjointe et coordonnée sur la désignation de l'ECA SOx Med, tel qu'il figure dans l'annexe du document REMPEC/WG.51/7, comme base pour la soumission éventuelle d'une proposition conjointe et coordonnée pour la désignation de l'ECA SOx Med à l'OMI, conformément à la feuille de route, et a demandé au Secrétariat de traiter les questions en suspens dans ladite proposition en vue de faciliter la suite du processus. La réunion a examiné et approuvé le projet de proposition. La Décision IG.25/14 connexe, qui est présentée dans le document UNEP/MED IG.25/17, a été soumise et examinée par la réunion des points focaux du PAM, qui l'a approuvée après y avoir apporté un certain nombre de modifications. Le REMPEC lancera un processus d'évaluation des besoins spécifiques des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui ne sont pas encore parties à l'annexe VI de MARPOL afin d'élaborer un plan d'activités, y compris d'éventuels investissements dans les infrastructures. En outre, avec le soutien d'un expert, le REMPEC préparera une stratégie de mobilisation des ressources en consultation avec les parties prenantes participant aux projets en cours ou prévus, les donateurs potentiels et les institutions financières afin d'envisager de financer ces activités ou projets.

127. Le CAR/CPD a fait paraître une publication intitulée « Argumentaire commercial pour la gestion des emballages en plastique. Pratiques inspirantes de la chaîne de valeur des produits alimentaires et des boissons », destinée à inciter les organisations de la chaîne de valeur des produits alimentaires et des boissons à repenser l'utilisation des emballages plastiques dans une perspective d'économie circulaire et à contribuer à la réduction de la pollution plastique marine. Un webinaire dédié a été organisé pour la diffusion du rapport. Le centre a également donné le coup d'envoi du projet « CapiMed-Island », consistant à tirer parti des initiatives de BeMed destinées à réduire la pollution plastique dans les îles méditerranéennes. Un rapport sur les synergies potentielles entre les projets BeMed et les besoins de soutien, y compris un examen des ressources nécessaires pour lutter contre la pollution plastique dans les îles, a été préparé et 2 sessions techniques pour engager et responsabiliser les membres de la communauté #BeMedIslands ont été organisées.

128. Le CAR/CPD a organisé la première édition du prix WeMed de la durabilité méditerranéenne, une initiative phare de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Le prix WeMed récompense les réussites des entreprises durables et des acteurs qui les soutiennent. Il sensibilise au rôle des entrepreneurs durables en tant que principaux moteurs de la transition vers une économie verte, circulaire et bleue en Méditerranée, ainsi qu'aux défis auxquels ils font face et au rôle essentiel des différents acteurs qui les soutiennent (autorités publiques, organisations de soutien aux entreprises, organisations éducatives, acteurs financiers, organisations de la société civile, etc.). L'appel à candidatures, qui cible les pays du sud de la Méditerranée, a été ouvert en juillet 2021 pour 30 jours. Le jury a évalué les propositions des candidats et sélectionné les finalistes et lauréats. Ces derniers seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra à l'occasion de la manifestation SwitchMed Connect, à l'automne 2021. Les récompenses s'élèveront à 10 000 € pour la catégorie A1 (modèle d'entreprise durable en phase de démarrage) et à 15 000 € pour la catégorie A2 (modèle d'entreprise durable en phase de croissance), tandis qu'un prix honorifique sera remis au lauréat de la catégorie B1 (autorités publiques).

### **II.3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES**

#### **Réalisation stratégique 3.1 : Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, et ses Protocoles pertinents et autres instruments.**

129. Le groupe d'experts ad hoc chargé des aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) a été mis en place en 2020 et son programme de travail a été présenté. La première et la deuxième réunion de l'AGEM ont eu lieu par vidéoconférence le 8 décembre 2020 et les 3-4 mai 2021. Ces réunions ont passé en revue et débattu de l'avant-projet de la stratégie régionale post-2020 sur les aires marines et

côtières protégées (AMPC) et les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) en Méditerranée, et ont convenu d'un projet de critères relatifs à l'inclusion des aires spécialement protégées (ASP) dans le répertoire des ASP, ainsi que des considérations à prendre en compte pour identifier et signaler des OECM dans l'environnement marin et côtier méditerranéen. Les représentants de l'AGEM ont assisté à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux ASP/DB et ont rendu compte des travaux de l'AGEM et présenté les résultats obtenus au cours de la période précédente.

130. Le Forum des aires marines protégées de Méditerranée de 2020 est organisé conjointement par le CAR/ASP, MedPAN, le WWF Méditerranée et la Fondation Prince Albert II de Monaco, et devait avoir lieu à la fin de l'année 2020 à Monaco. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, des sessions du Forum virtuel ont été organisées du 2 au 4 juin 2021 pour discuter des recommandations opérationnelles de la feuille de route de l'AMP post-2020. La feuille de route sera présentée et finalisée lors de l'événement en présentiel du Forum, qui est reporté au 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2021. Cette feuille de route pour l'après 2020 concernant les AMP méditerranéennes, qui fait partie du processus de collaboration du forum des AMP, est préparée conjointement par le CAR/ASP, MedPAN, et WWF, en concertation avec les autres organisations partenaires.

131. Des échanges ont eu lieu avec les membres du programme marin, côtier et insulaire de la CDB sur la possibilité d'envisager des travaux afin de conserver des écosystèmes marins vulnérables d'eaux profondes grâce à une collaboration entre les ORS et les ORGP. La CGPM a été approchée par le CAR/ASP pour discuter d'une implication commune sur les questions de conservation des zones d'eaux profondes comprises dans les ZIEB, et de la possibilité d'une collaboration future avec la CDB à ce sujet. Deux téléconférences de travail, réunissant la CGPM, ACCOBAMS et l'UICN ont eu lieu le 25 juin 2020 et le 2 février 2021 afin de rédiger un document sur l'axe commun de travail concernant la gestion des zones marines, y compris les zones de haute mer réalisables, pour lesquelles un travail en synergie serait possible afin d'assurer leur conservation et une meilleure gestion.

132. Le REMPEC et le CAR/ASP ont élaboré un projet de document d'orientation pour identifier et désigner des zones maritimes particulièrement sensibles en relation avec les ASPIM, soutenu dans le cadre de l'accord de coopération avec les IMELS. Toutes les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont été consultées via la lettre circulaire du REMPEC n° 10/2021 du 9 mars 2021, et celle du CAR/ASP du 11 mars 2021. Dans ce contexte, le projet de document d'orientation sur la LPFP a été finalisé en tenant compte des commentaires formulés par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone.

133. Le projet final du document d'orientation PSSA a été soumis à la 14<sup>e</sup> réunion des points focaux du REMPEC et à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques de l'ASP/DB pour examen. Les deux réunions ont examiné et approuvé le document d'orientation PSSA, tel que présenté dans l'annexe du document REMPEC/WG.51/8.

### **Réalisation stratégique 3.2 : Élaborer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices pour la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes marins et côtiers.**

134. Sur la base des développements les plus récents issus du processus d'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité de l'après 2020 de la CDB et d'autres processus régionaux et mondiaux, le CAR/ASP a procédé à l'élaboration d'une stratégie régionale après-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMPC) et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) en Méditerranée. Tout d'abord, un cadre stratégique a été présenté et discuté lors d'un atelier de consultation des parties prenantes organisé en ligne sur 2 jours (8-9 avril 2021), auquel ont assisté 51 participants représentant des institutions nationales, des universités, l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, des ONG et des experts individuels. Sur la base de cette première consultation en ligne, un projet complet a été préparé et examiné par les membres de l'AGEM lors de leur deuxième réunion (vidéoconférence, 3-4 mai 2021), puis dans le cadre d'un atelier de consultation en ligne avec les points focaux des ASP/DB (vidéoconférence, 18 mai 2021). Le projet final résultant de la contribution de ces consultations préparatoires est soumis à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux SPA/DB pour examen et approbation.

135. L'évaluation et la mise à jour du plan d'action régional concernant les habitats sombres et les cétacés ont été finalisées, basé sur des consultations nationales et régionales. Les plans d'action régionaux actualisés ont été présentés à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques de l'ASP/DB et à la réunion des points focaux du PAM en vue de leur soumission pour examen à la CdP 22 (document UNEP/MED IG.25/16). L'identification des premiers éléments visant à élaborer la liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée est préparée en interne et une proposition visant à établir un groupe multidisciplinaire d'experts nommés par les Parties contractantes pour définir les paramètres permettant d'utiliser le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs de biodiversité IMAF pertinents et d'élaborer la liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée a été soumise à la réunion des Points focaux du PAM et de la COP 22 pour examen (document UNEP/MED IG.25/16). L'élaboration du « Manuel d'interprétation » de la nouvelle liste de référence des types d'habitats benthiques marins en Méditerranée est en cours ; la première version du manuel a été présentée en tant que document d'information lors de la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques ASP/DB et aux Points focaux du PAM..

136. Le CAR/ASP a contribué à la mise à jour du projet de stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée pour 2022-2027. La stratégie actualisée est présentée à la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques de l'ASP/DB avant d'être soumise à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 22 pour adoption.

137. Dans le cadre du projet MAVA Species, le CAR/ASP (en tant que coordinateur du projet) et les partenaires (ACCOBAMS, BirdLife Int., ICUN-Med, MEDASSET) essaient de mieux connaître les espèces de la mégafaune marine (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues de mer et élaémobranches) dans des zones clés de la Méditerranée. Le projet sur les espèces devrait se poursuivre jusqu'en octobre 2022 et fournira des données complémentaires pour le projet MAVA MED Bycatch sur la base des résultats des 9 petits projets soutenus. Le CAR/ASP coordonne (2018-2022) la mise en œuvre des activités tunisiennes dans le cadre du projet financé par MAVA « Atténuer la déprédation des dauphins dans les pêcheries méditerranéennes, unir les efforts pour renforcer la conservation des cétacés et la pêche durable ». La proposition de projet élaborée en étroite collaboration avec plusieurs Parties contractantes et les partenaires concernés a été approuvée par la MONK SEAL ALLIANCE, l'objectif principal étant de mettre en œuvre la stratégie régionale visant à préserver le phoque moine en Méditerranée.

138. Dans le cadre de la phase 2 du projet MAVA MedBycatch, le CAR/ASP apporte son soutien à l'harmonisation et à l'interconnexion entre le PAS BIO POST 2020 et la nouvelle stratégie de la CGPM pour la pêche et l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire, afin de s'assurer que tous deux se consacrent à l'atténuation des captures accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée. De plus, le CAR/ASP assure la diffusion et l'utilisation du protocole standardisé « Surveillance des prises accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée et en Mer noire - Méthodologie pour la collecte de données » élaboré par la FAO/CGPM en étroite collaboration avec le CAR/ASP, ACCOBAMS, UICN Med, BirdLife Europe and Central Asia et MEDASSET. Dans ce cadre, le CAR/ASP a lancé en novembre 2020 un nouveau programme de collecte de données sur les prises accidentelles par des observateurs en Tunisie et coordonne avec la FAO/GFCM ACCOBAMS, l'UICN Med, BirdLife Europe et Asie centrale, MEDASSET et le WWF l'harmonisation des programmes de collecte de données sur ces prises et l'analyse des données sur les prises accidentelles ainsi que les essais de mesures visant à les atténuer en Croatie, Italie, Maroc, Tunisie et Turquie. En outre, le CAR/ASP, en coordination avec les partenaires régionaux et nationaux de MedBycatch, a lancé des essais d'atténuation des prises accessoires en Tunisie en août 2021. Des essais d'atténuation ont également commencé dans les quatre autres pays bénéficiaires coordonnés par les partenaires de MedBycatch.

139. Pour les besoins de la formation francophone sur le bruit impulsif en mer, organisée dans le cadre du projet QUIETMED, le CAR/ASP a élaboré le « manuel de surveillance des activités anthropiques génératrices de bruit impulsif en mer ». Ce manuel est destiné aux autorités compétentes des Parties contractantes. Il fournit des notions de base sur la question du bruit sous-marin, son impact, les cadres juridiques et les méthodes de signalement aux niveaux national et international (exemple : le registre mis en place par ACCOBAMS).

140. Le 23 septembre, le REMPEC a organisé un webinaire sur la mise en œuvre de la Convention pour la gestion des eaux de ballast dans la région méditerranéenne avec le soutien financier du PCTI de l'OMI. Le REMPEC a lancé la préparation de la stratégie marocaine de gestion des eaux de ballast, qui doit être finalisée d'ici au 14 décembre 2021.

**Réalisation stratégique 3.3 : Renforcer l'application au niveau national des politiques de conservation de la diversité biologique, et des mesures stratégiques et législatives.**

141. Avec l'aide du CAR/ASP, le Monténégro prépare son PAN pour la conservation du coralligène et Malte son action nationale concernant l'introduction d'espèces et les espèces invasives. Le PAN portant sur la préservation des espèces coralligènes au Liban est préparé et adopté au niveau national avec l'aide du CAR/ASP. Une étude des récifs de vermetes au Liban sera menée avant la fin de l'année 2021.

142. Dans le cadre du projet PSEI-AMP financé par l'UE, le CAR/ASP a d'ores et déjà lancé le processus de soutien à l'élaboration de la stratégie nationale en Égypte. Il a également entrepris trois (3) évaluations écologiques et trois (3) évaluations socio-économiques complémentaires, respectivement sur la future AMP de l'île de Rachgoun en Algérie, sur la réserve naturelle de la côte de Tyr au Liban. Ces études approfondies ont ouvert la voie à la et sur la future AMP du golfe de Syrte en Libye afin d'ouvrir la voie au lancement des plans de gestion et d'élaboration des trois AMPs existantes/futures ainsi qu'à la fourniture d'un soutien en vue de leur mise en œuvre effective.

143. Dans le cadre du « Projet de zones de non-prélèvement/AMP cogérées » (juillet 2020-octobre 2022), et grâce à une approche participative, le CAR/ASP soutient les autorités nationales compétentes d'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie, dans la mise à jour, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion pour le Parc National d'Al Hoceima (Maroc), la future aire marine et côtière (AMPC) des îles Kuriat (Tunisie), la zone de protection spéciale de l'environnement (ZPE) de Foça (Turquie) et la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), afin de réduire l'impact des activités de pêche sur les espèces et les habitats, sur la base des résultats des projets MedKeyHabitats I et II financés par MAVIA. Le soutien aux autorités nationales et locales dans la mise en œuvre des plans de gestion des AMP implique plusieurs types d'activités allant de la surveillance, du suivi, de l'engagement des parties prenantes locales et de la mise en place de mécanismes de financement durables en faveur de l'information, la communication, la sensibilisation, le renforcement des capacités, la mise en réseau et l'échange d'expériences, par l'intermédiaire de programmes de jumelage, d'événements scientifiques et d'ateliers réunissant les parties prenantes.

**Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la diversité biologique en mettant l'accent sur les espèces menacées ou en danger, les espèces non indigènes et les habitats clefs.**

144. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la deuxième phase du programme PSEI dans le cadre des projets PSEI-AMP et EcAp-MED III financés par l'UE. Des réunions nationales ont été organisées en ligne avec les parties prenantes nationales afin de discuter et de convenir de la création du comité directeur national du PSEI et d'essayer d'identifier les besoins nationaux en termes de soutien technique et scientifique pour fournir des données de qualité assurée au QSR MED 2023. Les questions transversales, les modalités d'intégration entre les clusters PSEI au niveau national sont en cours.

145. Le CORMON Biodiversité et Pêche a été organisé avec succès par vidéoconférence les 10 et 11 juin 2021 pour discuter des étapes clés vers le QSR MED 2023, y compris les lignes directrices/protocoles de surveillance pour les habitats benthiques, l'affinement des échelles de surveillance et les suggestions d'échelles d'évaluation, de valeurs de référence et de seuils pour l'indicateur commun (IC) 3 (aire de répartition des espèces), l'IC 4 (abondance des populations de certaines espèces) et l'IC 5 (caractéristiques démographiques des populations) du PSEI pour les espèces de mammifères marins et tortues marines et l'IC 6 (espèces non indigènes). La réunion a également fourni une occasion de discuter des projets de normes et de dictionnaires de données sur les IC 3, 4 et 5 concernant les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins. Les documents techniques sur les échelles d'évaluation et les méthodologies pour le suivi et l'évaluation

des indicateurs communs liés au cluster Biodiversité (pour la préparation du QSR MED 2023) ont été approuvés et soumis à la réunion des points focaux thématiques ASP/DB et du groupe de coordination de l'approche écosystémique.

146. Suite aux recommandations des réunions CORMON intégrées (décembre 2020), les groupes de travail thématiques informels en ligne (OWG) se sont tenus pour fournir un important retour d'information scientifique et un soutien technique à la mise en œuvre du PSEI au niveau régional/sous-régional, en particulier sur les aspects liés au développement de méthodologies, d'évaluation, d'échelles, d'intégration, de protocoles et de lignes directrices conformément au programme de travail 2020-2021 approuvé. Ces groupes de travail étaient opérationnels pour les objectifs écologiques (OE)/indicateurs communs (IC) suivants : EO1 IC 3, 4 et 5 concernant les tortues marines, les mammifères marins et les oiseaux de mer (mars et avril 2021) et EO2 IC 6 concernant les espèces non indigènes (avril 2021). Le groupe de travail sur les habitats (IC 1,2) est opérationnel pour discuter des éléments d'évaluation, des seuils et des valeurs de référence.

147. L'élaboration d'une base de référence pour les ENI aux niveaux national, sous-régional et régional est en cours, compte tenu des résultats de travaux similaires effectués dans le cadre de la DCSMM de l'UE. Les Parties contractantes ont déjà reçu les inventaires nationaux des ENI qui sont examinés et approuvés en étroite collaboration avec les experts nationaux désignés par les Parties contractantes. L'état d'avancement a été évoqué lors de la réunion CORMON (10-11 juin 2021), où les participants ont souligné l'importance de poursuivre la collaboration avec le Centre commun de recherche de l'UE (CCR) et ont demandé de renforcer la collaboration existante avec le groupe de travail opérationnel.

148. Afin de satisfaire à l'indicateur commun 3 relatif à l'aire de répartition des espèces de cétacés, le CAR/ASP a rejoint le projet InterMed, coordonné par la Fondazione Acquario di Genova Onlus. Le projet consistait à étudier les cétacés dans le bassin méditerranéen. Parmi les activités du projet, une campagne de recherche de terrain sera mise en œuvre dans le détroit de Sicile afin d'élargir les connaissances sur la présence de cétacés dans cette zone stratégique de la mer Méditerranée et le CAR/ASP est en train de gérer le travail de terrain le long de la côte nord de la Tunisie en étroite collaboration avec l'APAL (Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral).

149. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MAVA sur les tortues marines, des programmes nationaux de surveillance de la nidification et de l'échouage des tortues marines sont en cours en Algérie, Egypte, Libye, Liban et Tunisie.

150. En raison de la pandémie de la COVID-19, il n'a pas été possible de procéder à l'examen des ASPIM selon le modus operandi habituel, qui prévoit le déplacement d'experts internationaux indépendants dans les pays concernés, des visites sur place et des réunions en personne. Par conséquent, les évaluations périodiques ordinaires des ASPIM ont été effectuées à distance, en utilisant le format mis à jour de l'évaluation périodique des ASPIM adopté par la CdP 21. Les réunions d'évaluation finale organisées en ligne ont eu lieu entre la mi-avril et la mi-mai 2021. Les résultats des examens des 11 ASPIM suivants ont été portés à l'attention de la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux des ASP/DB : Réserve de tortues de Lara-Toxeftra (Chypre) ; Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France) ; Zone marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (Italie) ; Zone marine protégée de Miramare (Italie) ; Zone marine protégée de Plemmirio (Italie) ; Zone marine protégée de Punta Campanella (Italie) ; Zone marine protégée de Tavolara-Punta Coda Cavallo (Italie) ; Zone marine protégée et réserve naturelle de Torre Guaceto (Italie) ; Parc national d'Al-Hoceima (Maroc) ; Parc national de l'archipel de Cabrera (Espagne) ; et les falaises de Maro-Cerro Gordo (Espagne).

151. Des enquêtes de terrain visant à déterminer la répartition des principaux habitats marins, y compris les plus sensibles, sont en cours en Tunisie dans le cadre du projet MedKeyHabitats II financé par la Fondation MAVA. Des cartes de répartition et de sensibilité des principaux habitats marins à Malte, au Maroc, en Algérie et en Turquie sont disponibles sur la plateforme méditerranéenne de la biodiversité. Dans le cadre du projet MAVA, de petits projets visant à combler les lacunes en matière de connaissances sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues de mer et éla-smobran-ches) affectées par la pêche dans certaines zones de la Méditerranée sont en cours et se termineront en novembre 2021.

**Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et renforcement des capacités aux niveaux régional, sub-régional et national pour renforcer l'application des politiques et le respect des législations nationales relatives à la diversité biologique.**

152. Une session de formation régionale sur l'identification des habitats marins clés (indicateurs communs IC-1, EO1 et IC-2, EO1 du PSEI) Plate-forme méditerranéenne de biodiversité (MBP) est prévue d'être organisée en ligne par le CAR/ASP à la fin novembre 2021, lorsque le manuel d'interprétation des habitats marins, l'application web SDF et la nouvelle Plate-forme méditerranéenne de biodiversité seront prêts. Elle sera organisée en synergie avec le projet PSEI/AMP et EcAp-MED III projets financés par l'UE.

153. La 5<sup>e</sup> conférence sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée (CSMC5), accueillie par le Centre national des sciences marines du Liban (CNRS-L), s'est tenue en ligne du 13 au 15 avril 2021. Cette conférence a été organisée par ACCOBAMS en étroite collaboration avec le CAR/ASP et soutenue financièrement par Monaco.

154. Le CAR/ASP coordonne les activités du Work-package 10 (WP10) du projet ODYSSEA (odysseaplatform.eu) financé par l'UE, qui vise à renforcer les capacités des partenaires nord-africains (Maroc, Tunisie et Egypte) à mener des campagnes d'observation en mer, à analyser les données numériques, à développer des modèles numériques et à gérer des observatoires. Le CAR/ASP intervient sur 2 volets : i) l'organisation d'événements de renforcement des capacités et ii) le soutien aux jeunes scientifiques nord-africains pour participer aux écoles d'été organisées dans le cadre du projet. Les données et services fournissent un soutien aux systèmes de capteurs ou de modélisation qui collectent/produisent divers paramètres de données pour la biodiversité et les écosystèmes (OE1), les espèces non indigènes (OE2), la récolte de poissons et de mollusques exploités commercialement (OE3), l'eutrophisation (OE5), l'hydrographie (OE7), la pollution (OE9) et les déchets marins (OE10).

155. Le CAR/ASP a permis à de jeunes scientifiques des pays du sud de la Méditerranée de participer chaque année à toutes les écoles d'été d'ODYSSEA sur l'océanographie depuis 2018, y compris la 2<sup>e</sup> école sur l'océanographie et la pêche en Méditerranée, du 2 au 6 septembre 2019, organisée sur l'île grecque d'Alonissos, permettant i) d'utiliser la plateforme du projet ODYSSEA pour la récupération, la gestion et le traitement des données océanographiques, environnementales et sur la pêche en Méditerranée, ii) de découvrir les développements modernes sur les instruments et les capteurs marins utilisés dans l'échantillonnage sur terrain pour la surveillance océanographique opérationnelle, iii) de se familiariser avec les modèles écologiques et leur rôle dans la gestion des écosystèmes marins. La 3<sup>e</sup> école d'été ODYSSEA (qui s'est tenue du 23 au 27 novembre 2020) sur le thème « Observations satellitaires & traitement des données en océanographie opérationnelle », a porté sur « la synergie entre les observations satellitaires de la surface de la mer et les mesures in situ ».

156. Des ateliers de formation ODYSSEA avec la contribution du CAR/ASP ont été organisés à l'attention des responsables de l'Observatoire sur l'équipement de surveillance marine : Planeur (Aseamar) et systèmes de capteurs (Develogic) (mai 2019, Rousset, France, juillet 2019, Hambourg, Allemagne). En octobre 2020, le CAR/ASP a co-organisé l'atelier dédié aux parties prenantes tunisiennes en collaboration avec l'Association tunisienne pour le développement durable et la conservation de la faune (ANDDCVS), au cours duquel ont été présentés les outils de la plateforme d'information océanographique « MARINOMICA », développée dans le cadre du PROJET ODYSSEA, ainsi que d'autres résultats basés sur les observations et la modélisation par satellite. Du 22 au 24 février 2021, le CAR/ASP a fourni un soutien technique et logistique au RAED (partenaire égyptien) pour organiser un atelier de formation sur « l'analyse géospatiale et la télédétection sur l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers », qui s'est tenu partiellement en présentiel et partiellement en ligne. En outre, le CAR/ASP a coordonné et apporté un soutien technique et logistique à AGIR (le partenaire marocain) pour l'organisation de l'atelier dédié aux utilisateurs finaux marocains intitulé « Atelier de validation de la plateforme de données par les utilisateurs et de formation à l'océanographie opérationnelle », qui s'est tenu les 2 et 3 juin 2021.

157. Dans le cadre de la phase II du projet MedBycatch, du projet Co-gestion des zones de non-prélèvement/AMP et du projet sur les tortues de mer financé par la fondation MAVVA, le CAR/ASP a signé un contrat avec l'agence tunisienne de vulgarisation et de formation agricole (AVFA) afin de mettre en œuvre une série de formations à destination des pêcheurs, des observateurs de prises accessoires, des gardes-pêche et des gestionnaires d'AMP tunisiens dans les domaines de la conservation des espèces vulnérables et de l'habitat, des prises accessoires et de la remise à l'eau en vie et de la sécurité à bord.

158. Le CPD/CAR a sélectionné trois projets pilotes pour la mise en œuvre de solutions de prévention des déchets marins dans les AMP. Les trois projets pilotes sont mis en œuvre à Cabo de Gata (Espagne), Delta del Ebre (Espagne) et Miramare (Italie). L'accent est mis sur la mise en place de systèmes de verres réutilisables, de collecte des emballages de boissons et des filets à moules. Les actions pilotes ont démarré au début de la saison estivale et se termineront à la fin du mois d'octobre 2021. Une manifestation régionale de transfert des connaissances sera organisée au cours de la deuxième quinzaine de novembre 2021 dans le parc naturel du Delta de l'Ebre. Elle visera à communiquer les enseignements tirés des actions pilotes aux gestionnaires d'AMP et aux décideurs politiques méditerranéens (dans le cadre du projet Plastic Busters MPAs et en synergie avec CapiMedIslands).

#### **Réalisation stratégique 3.6 : Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour protéger et conserver la diversité biologique et les écosystèmes.**

159. Le protocole d'accord entre le CAR/ASP et le Secrétariat de l'ACCOBAMS et couvrant la période 2021-2022 a été signé par les deux organisations après son examen réalisé par l'Unité de Coordination du PAM. En outre, un autre accord comprenant le programme de travail commun détaillé et le budget correspondant a été établi. Les principales activités communes se concentrent sur la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée par le biais du processus EcAp III et du projet Quiet Seas, de l'évaluation et la mise à jour du plan d'action pour la préservation des cétacés en Méditerranée, et d'un programme de renforcement des capacités.

160. Un nouveau protocole-cadre de collaboration (MoC) a été signé en octobre 2020 entre le CAR/ASP et MedPAN pour la période 2020-2025. Ce protocole de collaboration fait suite aux précédents signés entre les organisations depuis 2010. Un protocole d'accord a été signé en avril 2021 avec l'Université des Sciences de Sfax (Tunisie) dans le cadre de la mise en œuvre des projets : le projet Life EuroTurtles, le projet (MAVA) sur les tortues marines et le projet MED (financé par l'UE) sur les déchets marins.

### **II.4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER**

#### **Réalisation stratégique 4.1: Renforcer l'application régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants.**

161. Pour soutenir l'évaluation socio-économique des mesures des stratégies et plans d'action régionaux, le Plan Bleu/CAR a poursuivi sa participation au projet MEDREGION, qui s'est terminé en juillet 2021. Les livrables finaux sont actuellement en cours d'approbation et seront disponibles dans les prochains mois. Un projet intitulé ABIOMMED a été attribué au consortium dirigé par HCMR (Grèce), avec des changements limités dans les partenaires du consortium, et le Plan Bleu/CAR poursuivra donc cette activité pendant encore deux années.

#### **Réalisation stratégique 4.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.**

162. Une boîte à outils pour la phase analytique du PEM a été élaboré et une proposition a été faite sur la manière de la rendre aussi attrayante et interactive que possible. L'objectif est d'offrir une boîte à outils conforme à la GIZC, démontrant l'application d'outils scientifiques et autres pour la préparation de PEM basés sur les principes de la gestion des écosystèmes et fournissant une importante source d'informations et de conseils - une source pratique « à consulter » pour les acteurs méditerranéens. La

boîte à outils sera finalisée dans les mois à venir et sera promue et utilisée pour la première fois lors de la session de formation sur la planification spatiale marine, qui sera organisée en ligne par le CAR/PAP en décembre 2021.

163. Le projet Adriatique du FEM, mis en œuvre en Albanie et au Monténégro avec le soutien du CAR/PAP et du CAR/ASP, s'est finalisé en juin 2021 bien que les activités aient été quelque peu ralenties en raison de l'impossibilité de rencontrer les partenaires en personne et de réaliser des tests sur le terrain à cause de la pandémie de la COVID-19. Pour y remédier, les activités ont été organisées par le biais de nombreuses consultations en ligne avec des experts et des institutions nationales, ainsi qu'avec différents groupes de parties prenantes. Cela a eu un impact significatif sur la dynamique quant à la diffusion des résultats ; néanmoins, ce projet innovant en termes d'intégration et de liaison entre les indicateurs du PSEI et la planification de l'espace maritime a permis de produire des résultats extrêmement utiles au Monténégro (où le CAR/PAP est principalement impliqué), tels que : une analyse diagnostique (AD) pour la planification de l'espace maritime des eaux marines sous la juridiction du Monténégro, conçue autour de deux éléments clés : une évaluation de la vulnérabilité marine ; une évaluation de la pertinence des activités ; une série d'études liées à la collecte, à la cartographie et à l'évaluation des activités environnementales, écologiques et humaines (avec un accent mis sur le trafic maritime, le système d'infrastructure portuaire, le tourisme maritime et l'aquaculture). Ces travaux ont permis d'identifier les zones marines vulnérables, où les activités humaines doivent être évitées ou soigneusement planifiées, ainsi que les zones propices au développement, le tout donnant lieu à la proposition d'un plan spatial marin. La conférence de présentation finale du projet a été organisée par le CAR/PAP le 28 juin 2021 sous l'égide du Ministère monténégrin de l'écologie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, avec la participation des parties prenantes des deux pays bénéficiaires du projet, à savoir l'Albanie et le Monténégro.

#### **Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de l'application au niveau national.**

164. La réunion de lancement et la réunion du comité de pilotage (CP) du PAC Bosnie-Herzégovine ont été organisées en ligne le 15 octobre 2020. Le CP est composé de sept membres, représentants de différents niveaux administratifs et d'institutions de Bosnie-Herzégovine et du CAR/PAP. Cette première réunion a été honorée par la participation du Premier ministre du canton d'Herzégovine-Neretva. Toutes les activités horizontales et individuelles du projet ont bien progressé, à l'exception de l'activité dirigée par le MED POL sur les indicateurs de pollution, car les institutions partenaires chargées de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national n'ont pas encore été désignées. Cette question est en cours d'examen et une solution devrait être trouvée prochainement. L'activité dirigée par le REMPEC sur le plan national d'urgence, lequel a été rédigé et est sur le point d'être finalisé, ainsi que les activités dirigées par le CAR/PAP sur le tourisme durable et l'adaptation aux changements climatiques en sont à un stade particulièrement avancé. Le 23 septembre 2021, le CAR/PAP a organisé une session de formation en personne sur ces deux thèmes à l'intention des acteurs nationaux et locaux inclus dans le PAC, suivie de la deuxième réunion du comité directeur du PAC le 24 septembre 2021 et d'une célébration locale du Jour de la côte. Enfin, le CAR/INFO a lancé et complète actuellement un site Web sur le PAC.

165. La pandémie de la COVID-19 a ralenti la préparation de l'accord pour un PAC transfrontalier entre Chypre et Israël. En septembre 2020, il a été convenu que les deux pays fourniraient dans un délai d'un mois les informations relatives au budget qu'ils ont l'intention de mobiliser pour le projet. Israël a fourni les informations avant mars 2021, alors que Chypre n'a pas répondu. Dans cette situation, le CAR/PAP a finalisé l'accord PAC avec Israël en accédant à la demande israélienne de démarrer le projet le plus tôt possible, en laissant à Chypre la possibilité de rejoindre l'accord à un stade ultérieur, et en accord avec le Secrétariat, qui doit encore être validé et signé par les autorités nationales. En juin 2021, Chypre a pris contact avec le Secrétariat, lui demandant de poursuivre les consultations dès que possible. Le CAR/PAP a immédiatement préparé et communiqué aux autorités chypriotes un accord relatif au volet du projet devant être mis en œuvre à Chypre, mais aucun retour n'a été reçu à la fin du mois de septembre 2021.

166. Des progrès significatifs ont été réalisés concernant le PAC transfrontalier entre l'Albanie et l'Italie concernant la zone du canal d'Otrante. L'accord sur le PAC a été rédigé en décembre 2020

avec l'appui de deux consultants nationaux et partagé avec les autorités nationales compétentes des deux pays. L'accord a été signé en mars 2021, ce qui a permis de lancer la mise en œuvre des activités, la première consistant à recruter des coordinateurs nationaux du PAC pour l'Albanie et l'Italie et à mettre en place le comité de pilotage du PAC. Les activités se sont bien déroulées bien que la pandémie de Covid-19 ne permette pas les réunions en face à face et autres événements.

#### **Réalisation stratégique 4.4 : Surveillance et évaluation.**

167. Dans le cadre du programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM, le Plan Bleu/CAR a été chargé d'élaborer une Feuille de route pour le développement durable du secteur de l'aquaculture en Méditerranée (désignée ci-après la « Feuille de route ») en partenariat avec deux communautés méditerranéennes interrégionales : la Communauté de la croissance bleue et la Communauté de protection de la biodiversité en Méditerranée. La Feuille de route devrait être le résultat d'un débat pan-méditerranéen impliquant un grand nombre d'organisations, de projets, d'opérateurs économiques et de décideurs. Un groupe de travail (comptant environ 80 membres) a d'ores et déjà été chargé de rédiger la Feuille de route. Deux webinaires ont été organisés en novembre 2020 en collaboration avec le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO, l'initiative WestMed et le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN, entre autres, afin : i) de s'accorder sur les principaux défis de gouvernance/environnementaux/économiques/sociaux auxquels fait face le secteur de l'aquaculture en Méditerranée ; et ii) de recenser, pour chacun de ces défis, les approches/outils/technologies/pratiques innovantes qui pourraient constituer des solutions prometteuses. La Feuille de route sera dotée d'indicateurs destinés à garantir un suivi et une évaluation appropriés et de critères visant à faciliter le transfert et la reproduction des innovations les plus prometteuses. Elle devrait être finalisée à la fin de l'année 2021. Divers moyens susceptibles de promouvoir davantage la Feuille de route sont à l'étude, y compris en vue de leur examen par les Parties contractantes, compte tenu de la probabilité qu'un mandat relatif à l'élaboration d'un plan régional au titre de l'article 15 du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone soit conféré.

168. En septembre 2020, le Plan Bleu/CAR a publié un rapport intitulé « Cahier n° 19 : économie bleue, études de cas, enseignements et perspectives ». L'objectif global de ce rapport est d'évaluer et de mettre en évidence l'étendue actuelle de l'économie bleue en Méditerranée et les diverses possibilités qu'elle offre à l'appui du développement durable ainsi que de présenter une série d'exemples concrets et de bonnes pratiques détaillant la façon elle fonctionne dans la région.

169. En 2021, avec le soutien de l'Agence française de développement, le Plan Bleu/CAR produira un document succinct pour résumer la situation actuelle, les effets sur l'environnement et les tendances futures des activités de dessalement. Un groupe de travail composé de diverses parties prenantes sera mis en place et plusieurs consultations seront menées. À long terme, ces travaux devraient favoriser l'adoption de cadres réglementant clairement les investissements et de critères visant à évaluer les effets et la durabilité des projets et des stratégies de dessalement.

170. La méthodologie Land-Sea Interactions (LSI) développée dans le cadre des projets SUPREME et SIMWESTMED est testée à Malte, avec le soutien du CAR/PAP. Malte a recueilli les données disponibles et est en train d'analyser les interactions. Plusieurs réunions de consultation ont été organisées avec toutes les parties prenantes nationales concernées ainsi qu'avec l'équipe du CAR/PAP au terme de cette activité.

171. Dans le cadre du projet Adriatique du FEM, le programme de suivi intégré pour le Monténégro et l'Albanie a été finalisé et soumis aux autorités nationales pour validation. Dans le cadre du même projet, une série de réunions et de consultations tenues en ligne sur la PEM avec des experts nationaux et des institutions du Monténégro ont été organisées et un certain nombre de documents ont été préparés, ainsi que la base de données PSEI pour le Monténégro, basée sur une étude de terrain des habitats marins, réalisée par l'Institut de biologie marine (IMB) du Monténégro. Sous la coordination du CAR/PAP et avec le soutien du Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, qui a souligné la nécessité de protéger les habitats des communautés de corail doré (*Gerardia savaglia*) significativement affectés par les activités humaines, l'IMB et l'Entreprise Publique pour la Gestion des Zones Côtières du Monténégro ont installé des bouées de protection sur deux des sites de recherche et ont nettoyé deux champs sous-marins. Des panneaux d'information sur les

champs de corail et sur l'interdiction de pêcher et d'ancrer des bateaux dans les zones clôturées ont également été installés. Dans le cadre du processus de planification de l'espace maritime, ces sites seront proposés pour être déclarés zones marines protégées.

172. Le CAR/PAP a soutenu l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur l'eau, la protection de l'environnement et le développement durable en Albanie. En raison de la pandémie de COVID-19, la conférence a été reportée d'octobre 2020 aux 17-18 mai 2021 et s'est tenue en partie en présentiel (à Tirana pour les participants albanais) et en partie en ligne (pour les participants étrangers).

**Réalisation stratégique 4.5 : Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités.**

173. Plusieurs sessions de formation ont été organisées pour les experts albanais et monténégrins dans le cadre du projet Adriatique du FEM. Une formation virtuelle portant sur l'évaluation du FEM concernant les déchets marins au Monténégro a eu lieu le 5 mars 2021. La toute première tentative d'évaluation du FEM sur les déchets marins au Monténégro a été présentée par un expert de l'Institut de Biologie Marine de Kotor et partagée avec les représentants des pays intéressés qui ont reçu des informations détaillées sur les politiques importantes en matière de déchets marins au Monténégro ; les pressions et les impacts liés aux déchets marins ; la méthodologie d'évaluation du FEM pour tous les indicateurs de déchets marins ; les échelles d'évaluation ; l'état actuel des déchets marins au Monténégro (en comparaison avec les valeurs seuils) ; et les mesures de gestion proposées pour lutter contre les déchets marins et les besoins de développement futur. Une session de formation sur le même sujet a été organisée en ligne pour les experts albanais le 19 mars 2021, tandis que la formation sur l'Info Système a eu lieu en ligne le 8 avril 2021, en collaboration avec l'INFO/CAR.

**II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)**

**Réalisation stratégique 5.3 : Renforcement de l'application au niveau national.**

174. En ce qui concerne la préparation des stratégies nationales de GIZC en Égypte et au Liban, et l'analyse des cadres juridiques nationaux en Algérie et en Tunisie, en soutien à la ratification du protocole de GIZC, les TdR ont été préparés et les consultations avec les PF dans les deux pays ont commencé. Le CAR/PAP a organisé plusieurs réunions en ligne avec les représentants du Ministère libanais de l'environnement afin d'initier le processus de préparation de la Stratégie, tandis qu'aucun retour d'information n'a été reçu de la part de l'Égypte à ce stade.

175. Dans le cadre de sa collaboration avec le PNUE/PAM sur le sous-projet du MedProgramme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du PNUE traitant de la gestion des aquifères côtiers (sous-projet 2.1 - ID FEM 9687), le Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO a consulté six des neuf pays participants (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie) entre mai et juillet 2021 afin de réaffirmer les priorités nationales, de recenser les groupes d'acteurs concernés et, en fin de compte, de planifier l'élaboration de plans de gestion des aquifères au niveau national (dans cinq aquifères prioritaires) et la préparation des évaluations nationales des rejets d'eaux souterraines en milieu marin, entre autres activités.

**Réalisation stratégique 5.5 : Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités.**

176. Une session spéciale du programme éducatif MedOpen Advanced a été dispensée de septembre à décembre 2020 aux étudiants en master de deux universités : Faculté des sciences et techniques d'Al Hoceima (FSTH), Maroc, et Faculté des sciences de Bizerte (FSB), Tunisie, dans le cadre de leurs programmes d'études. Les activités préparatoires pour la prochaine édition du MedOpen Advanced ont commencé afin de pouvoir le dispenser au second semestre 2021 aux étudiants d'une faculté marocaine qui a débuté le 20 septembre 2021 pour une durée de quatre mois. De plus, dans le cadre du projet Adriatique du FEM, du matériel a été rassemblé en vue de l'élaboration d'un module sur le PEM qui sera inclus dans MedOpen.

177. Un accord a été conclu avec l'Université virtuelle syrienne (SVU) pour soutenir leur master sur la gestion intégrée des ressources naturelles. Le CAR/PAP donnera jusqu'à 7 conférences sur la GIZC et

le PEM à environ 30-40 étudiants. L'enseignement devrait commencer en septembre 2021.

## **II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)**

### **Réalisation stratégique 6.1 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices et application des textes actuels.**

178. En collaboration avec le ministère turc de l'Environnement et de l'Urbanisation et en partenariat avec le Centre régional pour l'environnement en Turquie, quatre projets phares et six projets pilotes ont été développés en faveur d'une consommation et d'une production durables au sein des chaînes de valeur des équipements électriques et électroniques qui ont été choisis comme point central de l'étude de fond. La Turquie a demandé un soutien similaire pour élaborer une étude axée sur un autre secteur clé : la chaîne de valeur de la construction et de la démolition. Au terme des discussions entre le CAR/CPD et le Ministère turc de l'environnement et de l'urbanisation, une feuille de route a été adoptée et les modalités de sélection d'un expert national ont été préparées et diffusées.

179. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, le Ministère tunisien des affaires locales et de l'environnement a demandé d'être soutenu dans la mise au point d'une campagne de sensibilisation visant à promouvoir des pratiques de consommation durable. Par conséquent, le CAR/CPD a continué à apporter son soutien technique aux efforts du Ministère visant à éliminer les sacs en plastique à usage unique. Après l'adoption du décret interdisant les sacs plastiques conventionnels, qui a été facilitée par les travaux relatifs au projet MED II sur les déchets marins, il a été convenu de fournir un soutien sur mesure afin de concevoir une campagne de communication destinée à informer les consommateurs et le secteur de la vente au détail du contenu du décret. À cette fin, une agence de communication a été engagée et différentes propositions ont été préparées avec le soutien d'un expert local et soumises au Ministère pour examen.

180. Suite à la décision pertinente adoptée lors de la CdP 21, le CAR/CPD a préparé une première étude de référence afin de proposer des mesures régionales en faveur des entreprises vertes et circulaires. Une méthodologie pour la préparation de l'étude a été élaborée et une équipe d'experts a été recrutée. En conséquence, le CAR/CPD a préparé 22 profils de pays, 4 évaluations de base sous-régionales, 1 résumé des recommandations politiques pour soutenir le développement des entreprises vertes et circulaires en Méditerranée et 10 fiches de bonnes pratiques internationales sur les instruments politiques qui contribuent à promouvoir un environnement favorable aux entreprises vertes et circulaires. Un processus de consultation des parties prenantes a été organisé et une première proposition de mesures régionales a été discutée les 23 et 24 février 2021 avec des experts nationaux désignés. La proposition consolidée de l'ensemble des mesures régionales a été examinée lors de la réunion des points focaux du CAR/CPD (téléconférence, 1-3 juin 2021) et a ensuite été soumise à la réunion des points focaux du PAM qui ont accueilli favorablement la proposition du projet de décision sur les mesures régionales et a recommandé sa soumission à la COP 22 (document UNEP/MED IG.25/21).

### **Réalisation stratégique 6.2 : Surveillance et évaluation.**

181. Le CAR/CPD a revu la liste des indicateurs du CAR à la lumière des derniers développements au niveau international (en particulier les ODD) et en coordination avec le tableau de bord méditerranéen de la durabilité géré par le Plan Bleu/CAR. La liste mise à jour a été utilisée pour l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional du CAR, basée sur des indicateurs. Pour chaque indicateur, les fiches d'information ont été préparées en suivant le modèle du CAR/PB relatif aux indicateurs de la SMDD et ont été téléchargées sur le site web de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable.

182. Un système MEAL a été rédigé, étayant la théorie du changement du programme de soutien aux entreprises durables du CAR/CPD. D'ici la fin de l'année 2021, l'outil MEAL et l'outil de suivi de l'impact seront pleinement opérationnels et intégrés à l'offre de services commerciaux du CAR/CPD et de ses partenaires.

### **Réalisation stratégique 6.3 : Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional y compris assistance technique et renforcement des capacités.**

183. TheSwitchers.org, la plateforme en ligne pour le développement durable des entreprises, a été lancée. La plateforme offre un point d'entrée unique vers la boîte à outils Switchers, qui rassemble un ensemble unique de méthodologies et d'outils dédiés au développement d'entreprises durables, conçus et numérisés par le CAR/CPD ; le SwitchersFund, qui favorise la mise en relation entre les entrepreneurs verts et les acteurs financiers ; la Switchers Community, la communauté des entreprises durables méditerranéennes ; et le Policy Hub, qui fournira bientôt des informations sur les politiques favorables aux entreprises durables en Méditerranée. La boîte à outils Switchers fournit aux entrepreneurs verts un ensemble d'outils innovants au service du développement durable des entreprises : Outil de développement du modèle d'affaires vert ; outil de développement du plan d'affaires vert ; outil d'éco-conception ; accès au marché ; accès au financement ; outil de mesure de l'impact. La boîte à outils Switchers permet également une interaction entre les différents utilisateurs cibles : les entrepreneurs, les formateurs/mentors, les organisations de soutien aux entreprises et les acteurs financiers. Jusqu'à présent, plus de 3 300 entrepreneurs se sont inscrits à The Switchers Toolbox.

184. Des partenariats nationaux Switchers, regroupant des Organisations de Soutien aux Entreprises (OSE) ciblant les entrepreneurs verts, sont en cours de création dans 7 États méditerranéens. Ces partenariats nationaux ont pour objectif de renforcer les écosystèmes en fournissant des services de développement durable aux entreprises, en renforçant les capacités et en promouvant la coordination et la mise en réseau des OSE. Près d'une centaine d'OSE ont rejoint les partenariats nationaux à ce jour (19 au Maroc, 10 en Algérie, 20 en Tunisie, 11 en Jordanie, 8 en Palestine, 13 en Israël et 14 au Liban). Les partenariats rassemblent une grande variété d'OSE, tels que des institutions publiques, des entreprises privées et des organisations à but non lucratif.

185. Un programme de formation de formateurs est mis en œuvre pour transférer les capacités, les méthodologies et les outils de développement durable des entreprises aux OSE méditerranéennes (les membres des partenariats nationaux et d'autres organisations). Le contenu de la formation est lié aux outils mis en ligne disponibles dans la boîte à outils The Switchers et propose quatre modules principaux : développement d'un modèle d'affaires vert (4 jours) ; développement d'un plan d'affaires vert et évaluation de l'impact (3 jours) ; éco-conception (2 jours) ; et accès au marché et accès au financement (2 jours). Jusqu'à présent, un total de 211 formateurs sélectionnés par 97 OSE ont été formés dans 10 pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Palestine, Israël, Liban, Italie et Espagne). 47 % des stagiaires sont des femmes. Le CAR/CPD a organisé un total de 87 jours d'ateliers en ligne. 93 % des formateurs jugent la formation bonne ou très bonne et 99 % indiquent avoir l'intention d'inclure la méthodologie et les outils en ligne dans les programmes de soutien fournis par leur OSE.

186. Une fois que les OSE et leurs experts ont été formés, le programme de soutien ciblant les entrepreneurs verts au stade de l'idéation et au début de leur activité a été lancé. Des appels à candidatures sont ouverts dans plusieurs pays pour aider les entrepreneurs à développer leurs modèles et leurs plans d'affaires durables. Jusqu'à présent, 532 entrepreneurs verts ont été soutenus dans sept pays (en Égypte, en Israël, en Italie, Liban, en Palestine, en Espagne et en Tunisie).

#### **Réalisation stratégique 6.4 : Meilleure coopération aux niveaux national, sous-régional et régional pour prévenir et maîtriser la pollution marine.**

187. Pour surmonter les obstacles posés par la pandémie de COVID-19, les outils numériques ont été renforcés, ce qui a conduit à la mise au point : a) d'un système de suivi des opportunités d'investissement, en vue de repérer et diffuser les opportunités potentielles aux entrepreneurs verts en Méditerranée ; b) d'une boîte à outils d'accès au financement, hébergée sur la plateforme en ligne de développement durable des entreprises, ciblant les entrepreneurs verts à différentes étapes du cycle de vie de leur entreprise ; c) d'un tableau de bord dédié aux institutions financières sur la plateforme en ligne « TheSwitcher.org », y compris la création d'une formation numérique, pour aider les institutions financières à mieux identifier et analyser les opportunités financières vertes ; d) d'un mécanisme virtuel de mise en relation, permettant aux institutions financières d'interagir avec des entrepreneurs verts. Au cours de la période actuelle, le CAR/CPD a fait appel à des services externes afin de faciliter la création d'un groupe de travail national sur le financement durable au Maroc, en

Tunisie, au Liban, en Jordanie et en Palestine. Les équipes ont pour mission de mettre à jour la base de données actuelle des investisseurs locaux potentiels et de les impliquer dans le réseau d'investissement à impact vert. Les groupes de travail nationaux travailleront en étroite collaboration avec les OSE afin de mieux identifier les besoins financiers des entrepreneurs verts et de repérer les opportunités d'investissement.

188. Une évaluation juridique et de gouvernance a été menée afin d'évaluer les possibilités d'établir un mécanisme de financement public-privé géré par le CAR/CPD en partenariat avec des institutions financières et d'autres organisations régionales. Un premier rapport a été publié en septembre 2021, en soulignant les modalités et les voies de mise en œuvre.

189. La plateforme web Business-to-business (B2B) « The Switchers Products » a été développée et présentée en septembre 2021. Les produits Switchers offriront aux entrepreneurs verts une méthodologie et des outils afin d'exposer et de mettre en valeur leurs produits et leurs services et seront associés à une stratégie marketing spécifique visant à développer les opportunités de commerce interentreprises et de vente au détail. La plateforme sera officiellement lancée en janvier 2022, une fois que la base d'utilisateurs sera complète, et s'assortira d'activités de promotion et de mise en réseau. Les produits Switchers seront intégrés à la plateforme Switchers.org et proposés comme un service numérique à tous les éco-entrepreneurs.

190. Une méthodologie pour l'éco-innovation ouverte a été mise au point afin de faciliter l'établissement de liens sur le marché, de susciter des processus de cocréation et d'apporter une valeur sociale et économique aux innovations des jeunes entreprises et des entrepreneurs. Elle s'accompagne d'une nouvelle plateforme numérique permettant aux acteurs qui favorisent l'innovation, aux parties prenantes du secteur et aux entrepreneurs d'interagir pour répondre aux défis en matière de consommation et de production durables dans la région. La méthodologie et la plateforme seront toutes deux lancées en octobre 2021.

191. Une évaluation permettant de positionner et de développer la « Communauté Switchers » a été finalisée. Les résultats de l'évaluation ont mis en évidence la nécessité de moderniser et d'accroître le sentiment d'appartenance à la Communauté, de mieux concevoir sa proposition de valeur et ses canaux de communication, en recommandant des actions clés à entreprendre à court et moyen terme. Dans un premier temps, un événement de 2 jours intitulé « The Switchers Talks » a été planifié pour offrir aux membres la possibilité de réfléchir au rôle et aux objectifs de la Communauté et d'accéder à des informations actualisées sur l'accès au financement, le marketing numérique et les outils de soutien aux entreprises. L'événement a eu lieu les 28 et 29 juin 2021 et a conduit au lancement d'un manifeste et d'une feuille de route communautaires.

## **II.7 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### **Réalisation stratégique 7.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, lignes directrices.**

192. Afin de promouvoir l'intégration des solutions basées sur la nature dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, le Plan Bleu/CAR a organisé un atelier multipartenaires pendant le Congrès mondial de la nature de l'UICN en septembre 2021.

193. Deux documents d'orientation ont été préparés dans le cadre du projet ADRIADAPT financé par l'UE : « Lignes directrices pour l'intégration de l'adaptation dans la gestion côtière » et « Manuel de la résilience côtière » - tous deux portant sur les zones côtières de l'Adriatique. Les documents ont été préparés en anglais, en croate et en italien.

### **Réalisation stratégique 7.3 : Renforcement de l'application au niveau national.**

194. Dans le cadre du projet ADRIADAPT, un catalogue d'options d'adaptation a été élaboré : environ 50 options d'adaptation ont été identifiées et mises en ligne sur la plateforme ADRIADAPT, ainsi que 6 exemples de bonnes pratiques. Tous les documents sont disponibles en anglais, en croate et en italien. Ces options d'adaptation et ces bonnes pratiques, bien que destinées à la région adriatique, peuvent facilement s'appliquer à des conditions méditerranéennes plus larges.

195. Dans le cadre du même projet, pour l'étude de cas en Croatie, une méthodologie d'évaluation du

degré de vulnérabilité de la zone côtière étroite vis-à-vis de l'élévation du niveau de la mer avec une référence spécifique à l'environnement marin a été développée et testée. Les résultats permettront de mettre à jour le plan d'action pour la mise en œuvre du plan côtier du comté de Sibenik-Knin préparé dans le cadre du partenariat Med du FEM.

196. Le Plan Bleu/CAR a lancé ses activités pour soutenir la préparation de plans côtiers à Boka Kotorska Bay et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc, en collaboration CAR/PAP et le cadre du MedProgramme du FEM, le sous-projet 2.1. et le sous-projet financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques. Ces activités comprennent actuellement une série d'ateliers Climagine qui seront axés sur les solutions d'aménagement côtier visant à appuyer l'élaboration des plans côtiers (au quatrième trimestre de 2021, sous-projet 2.1.) ainsi que la préparation d'évaluations des risques climatiques tenant compte des questions de genre dans les deux zones (sous-projet financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques).

197. Des premiers échanges ont eu lieu entre le CAR/ASP et le MedECC, par l'intermédiaire du CAR/PB, afin de préparer en 2021 des lignes directrices visant à renforcer la composante biodiversité marine des pays dans leurs futures mises à jour des CDN, dans un souci d'alignement et d'intégration des préoccupations liées à la biodiversité marine et à la poursuite de l'ODD14. Elles viseront à harmoniser et à coordonner les outils et les initiatives connexes de la CCNUCC et de la CDB afin de maximiser les synergies. Les lignes directrices tiendront compte des besoins identifiés dans le document SAPBIO post-2020 approuvé par la 15<sup>e</sup> réunion des points focaux thématiques ASP/DB.

198. Dans le cadre de sa collaboration avec le PNUE/PAM sur le sous-projet du MedProgramme du FEM et du PNUE consacré au nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (sous-projet 2.2 - ID FEM 9685), le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée a achevé son analyse des parties prenantes et l'atelier de consultation relatif aux activités du projet en Albanie. Il avance également dans la mise au point de la méthodologie d'évaluation du nexus et de la stratégie relative au nexus destinées à ce pays. La Partenariat lancera des activités analogues dans les deux autres pays participants, à savoir le Liban et le Maroc, en 2022.

#### **Réalisation stratégique 7.4 : Surveillance et évaluation.**

199. Le rapport sur les indicateurs socio-économiques associés aux vulnérabilités liées aux changements climatiques dans les AMP, préparé par le Plan Bleu/CAR en collaboration avec le CAR/ASP, a été publié en octobre 2020.

#### **Réalisation stratégique 7.5 : Capacités améliorées aux niveaux national, sous-régional et régional notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités.**

200. Le PNUE/PAM et l'Union pour la Méditerranée, ainsi que d'autres partenaires, soutiennent le premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) et le résumé pour les décideurs, une initiative régionale importante qui contribue à bien établir des processus solides d'évaluation environnementale en Méditerranée. Depuis sa création, le secrétariat scientifique du MedECC a été accueilli sur une base temporaire par le Plan Bleu/CAR à Marseille, France. Les statuts du Plan Bleu ont été mis à jour pour permettre un hébergement à long terme. Ceci a permis de poser les bases d'une convention renouvelée entre le Plan Bleu/CAR et l'UpM ainsi que d'un projet de soutien technique financé par l'ASDI et mis en place par l'UpM en mai 2021.

201. Le MedECC contribue au sixième Rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui comporte, pour la première fois, un chapitre consacré à la Méditerranée. Ce chapitre est préparé sous la direction du professeur Wolfgang Cramer, l'un des deux coordinateurs du MedECC.

202. Suite à la consultation en ligne (avril-juin 2020) des décideurs et des parties prenantes concernant le projet de Résumé à l'intention des décideurs (SPM) de MAR1, et conformément à l'Annexe IV de la Décision IG.24/4, les membres du Comité de Pilotage de la CMDD, les points focaux du Plan Bleu/CAR, les membres du Groupe d'Experts sur les Changements Climatiques (GECC) de l'UpM et du groupe de travail sur l'environnement de l'UpM, le Secrétariat du MedECC, le Comité de Pilotage et les Auteurs Principaux Coordinateurs, ainsi que les représentants du PNUE/PAM, du PB/CAR et du

Secrétariat de l'UpM ont participé à distance, le 22 septembre 2020, à la consultation plénière du MedECC. L'objectif de cette consultation était de s'assurer que les résultats du MAR1, tels que présentés dans le projet de SPM, étaient parfaitement compréhensibles et sans ambiguïté et que les observations tirées de la consultation en ligne précédente avaient bien été prises en compte. Cet événement a constitué une étape importante dans le renforcement du dialogue science/politique. Une centaine de participants ont contribué à une discussion fructueuse qui a débouché sur une série de conclusions et de recommandations et sur une version finale du SPM. En particulier, la consultation plénière « n'a pas relevé d'inexactitude ou d'erreur factuelle dans le SPM ».

203. Pour mener à bien sa mission visant à consolider et à fournir des connaissances scientifiques sur le changement climatique et environnemental en Méditerranée, le secrétariat et le comité de pilotage du MedECC travaillent sur trois actions complémentaires : la communication sur MAR1 et son SPM ; l'identification des lacunes en matière de connaissances, le renforcement du réseau et des capacités au Sud et à l'Est de la Méditerranée ; et la préparation de rapports thématiques liés aux défis identifiés dans MAR1.

### **III. Questions financières, relatives au personnel et administratives**

204. Selon l'état de la situation financière vérifié et certifié, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) s'élevait à 8,8 millions USD au 31 décembre 2019. Le solde tient compte de l'excédent cumulé pour le MTF et du montant prélevé au titre de la réserve opérationnelle. Il représente le total de l'actif net à la fin de l'exercice financier et, à ce titre, inclut les contributions obligatoires à recevoir (arriérés) et les transferts anticipés aux partenaires de mise en œuvre.

205. Selon l'état de la situation financière vérifié et certifié, le solde du fonds de la contribution du pays hôte (CAL) s'élevait à 656 425 USD au 31 décembre 2019. Ce solde reflète l'excédent accumulé pour la CAL. Il représente l'actif net total à la fin de l'exercice. Le solde de la contribution du pays hôte sera utilisé pour la rénovation des locaux actuels du Secrétariat.

206. Selon l'état financier intermédiaire certifié pour la période close le 31 décembre 2019, le solde disponible des contributions discrétionnaires de la CE (compte QML) s'élève à 1 093 288 USD.

207. Le document UNEP/MED IG.25/22 (projet de décision sur le programme de travail et le budget pour 2022 - 2023) contient des informations détaillées sur le statut du MTF.

#### **1. Questions financières**

208. La situation du MTF au 30 septembre 2021, telle que reflétée en détail à l'annexe I, est résumée ci-dessous :

- *Total des promesses annuelles de contributions ordinaires pour 2020 et 2021 : 5 706 788 euros par an*
- *Total des recettes pour 2020 au 30 septembre 2021 : 5,652,620 (99.05%)*
- *Total des recettes pour 2021 au 30 septembre 2021 : 5,141,276 (90.09%)*
- *Total des arriérés au 30 septembre 2021 : 1,048,205 euros*

209. La contribution discrétionnaire de la CE pour 2020 et 2021, qui s'élève à 596 484 euros par an, a été reçue.

210. S'agissant du conseil, les composantes du PAM poursuivent leurs efforts pour avoir recours principalement et en priorité à des sources de financement externes pour les postes de consultants et à généralement utiliser le MTF de manière complémentaire, selon les besoins, à l'exception des cas où des consultants/professionnels sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires à des postes vacants de titulaires. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'intégration du personnel a été gelée pendant une période prolongée et la majorité des activités en personne ont été converties en activités en ligne afin d'atteindre les résultats escomptés, et par conséquent, les modalités de consultation à distance ont été davantage utilisées par rapport aux années précédentes. Au cours du second semestre de l'année 2020, les coûts des services d'expert-conseil ont été financés à 51 % par le MTF/la contribution discrétionnaire de la CE. Au cours des quatre premiers mois de l'année 2021, le taux respectif a atteint

43 %.

## 2. Questions relatives au personnel

211. Les informations concernant les nouveaux recrutements sont les suivantes :

- Coordonnateur D1 (poste n° : 30600863) : Tatjana Hema (ressortissante d'Albanie) a été sélectionnée pour le poste et a assumé la nouvelle fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021, alors qu'elle était coordonnatrice par intérim pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2021. Suite au départ à la retraite de Gaetano Leone (ressortissant italien) du PNUE le 31 mai 2021. Le poste a été publié une première fois dans Inspira du 2 novembre 2020 au 16 décembre 2020, puis une deuxième fois du 22 janvier 2021 au 20 février 2021 et une troisième fois jusqu'au 27 février 2021.
- P5 Coordonnateur adjoint (poste n° 30600864) : Le poste est vacant. Le processus de recrutement est en cours et le poste va être publié sur Inspira prochainement.
- P4 Spécialiste de la gestion de programmes (MedProgramme) (poste N° : 31032928) : Olfat Hamdan (ressortissante du Liban) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021, suite au transfert de Lorenzo Galbiati (ressortissant italien) à la FAO, à Rome, le 17 août 2020. Le poste a été publié sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 17 octobre 2020.
- P4 Spécialiste administratif(tive)/de la gestion de fonds (poste n° : 30601050) : la titulaire, Mme Kumiko Yatagai (ressortissante japonaise), a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2020 à l'issue de sa réaffectation temporaire au PNUE Genève et de celle de Mme Lydia Eibl-Kamolleh (ressortissante allemande) au PNUE/PAM.
- P3 Responsable de la gestion du programme (Projet de système d'information environnementale partagé II Sud) (Poste temporaire n° : 31025623) : la candidate sélectionnée, Mme Christina Bodouroglou, a été réaffectée temporairement du PNUE-DTIE à ce poste pour un an au cours de la période du 15 février 2019 au 14 février 2020.
- P3 Spécialiste de la gestion de programmes (MED QSR 2023) (poste N° : 31025245) : Joanne Foden (ressortissante du Royaume-Uni) a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses fonctions le 26 juillet 2021 ; après le départ de Daria Mokhnacheva (ressortissante française) à l'issue de son affectation initiale d'un an, à savoir le 19 août 2020, le recrutement pour le poste a été lancé. La vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 11 décembre 2020.
- P3 Spécialiste technique de la gestion de programmes (MedProgramme) (poste N° : 31032929) : suite à l'annulation de l'ouverture de poste 129926, un nouvel exercice de recrutement a été lancé et le poste a été republié dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 19 mai 2021. Le recrutement est en cours.
- P3 Spécialiste de la gestion de programmes (EcAp MED III Project) (poste N° : 30606551) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 28 juillet 2021. Le processus de recrutement est en cours.
- Juriste P3 (poste No : 31012355) : la titulaire du poste, Maria Luisa Rodriguez-Lucas (ressortissante espagnole), est transférée à la CCNUCC, Bonn, en août 2021. Le processus de recrutement est en cours et sera publié sur Inspira prochainement.
- P2 Spécialiste administratif(tive) adjoint(e) (poste N° : 31033893) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 12 avril 2020. Stavros Antoniadis (ressortissant grec) a été sélectionné pour le poste et a pris son service le 15 avril 2021.
- P2 Spécialiste adjoint(e) de la gestion de projets (PSEI-AMP Project) (poste No : 31034029) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 28 avril 2020. Philippe Théou (ressortissant français) a été sélectionné pour ce poste et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2021.

- P2 Spécialiste adjoint(e) de la gestion de programme (projet Déchets marins MED II) (poste No : 31038349): le poste a été publié dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 11 mai 2021. Christos Ioakeimidis (ressortissant de la Grèce) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- P2 Responsable adjoint(e) des finances et du budget (MedProgramme) (poste n° : 31039463) : le poste a été publié dans Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 24 août 2021.
- G5 Assistant(e) finances et budget, (MedProgramme) (poste n° : 31032931) : le poste a été attribué à Styliani Tampakaki (ressortissante grecque) par le biais d'un transfert latéral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- G5 Assistant(e) finances et budget (projet PSEI-AMP), (poste N° : 30606487) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 16 octobre 2019. Anara Eginbaeva (ressortissante du Kirghizstan) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions le 4 janvier 2021.
- G5 Assistant(e) de gestion de programme, (MedProgramme) (poste N° : 31032930) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 28 février 2020. Shelley Farrington-Gavalas (ressortissante du Royaume-Uni) a été sélectionnée pour ce poste et a pris ses nouvelles fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- G5 Assistant(e) administratif(tive) (paiements et déplacements), (poste N° : 31035037) : la vacance de poste a été publiée sur Inspira avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 14 juillet 2020. Apostolos Apostolopoulos (ressortissant grec) a pris ce poste le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- G5 Assistant(e) de gestion de programme (Projet EcAp MED III et Déchets marins MED II) (poste n° : 31009278) : le processus de recrutement sera lancé prochainement.

**Annexe I**

**Etat des contributions au 30 septembre 2021**

**Status of Assessed Ordinary Contributions apportioned to Parties of the Barcelona Convention as of 30 September 2021**

Ordinary Contributions to MTF													
Country	Unpaid Pledges for 2018 and prior years	Unpaid Pledges for 2019	Unpaid Pledges for 2020	Unpaid Pledges as of 31/12/2020			Pledges for 2020	Collections for 2020		Pledges for 2021	Collections for 2021	Unpaid Pledges for 2021	Deferred Income
	EUR	EUR	EUR	EUR			EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR
Albania				-			3,467	3,467		3,467	3,467		
Algeria	148,829	29,150		177,979			59,801	59,801		59,801	-	59,801	*
Bosnia and Herzegovina	5,228	5,228	5,200	15,656			5,200	-		5,200	-	5,200	
Croatia				-			33,367	33,367		33,367	33,367		
Cyprus				-			15,600	15,600		15,600	15,600		
Egypt				-			80,602	80,602		80,602	-	80,602	
European Union				-			142,670	142,670		142,670	142,670		
France				-			1,918,407	1,918,407		1,918,407	1,918,407		
Greece				-			158,603	158,603		158,603	-	158,603	
Israel				-			212,338	212,338		212,338	-	212,338	
Italy				-			1,433,064	1,433,064		1,433,064	1,433,064		
Lebanon	8,646	18,499	20,367	47,512			20,367	-		20,367	-	20,367	
Libya (State of Libya)	604,662	50,268	13,000	667,930			13,000	-		13,000	-	13,000	*
Malta				-			7,367	7,367		7,367	7,367		
Monaco				-			4,767	4,767		4,767	4,767		
Montenegro				-			1,733	1,733		1,733	1,733		
Morocco				-			23,834	23,834		23,834	23,834		
Slovenia				-			32,934	32,934		32,934	32,934		
Spain				-			929,953	929,953		929,953	929,953		
Syrian Arab Republic	102,615	9,652	4,767	117,034			4,767	-		4,767	-	4,767	*
Tunisia		11,260	10,834	22,094			10,834	-		10,834	-	10,834	
Turkey				-			594,113	594,113		594,113	594,113		
<b>TOTAL</b>	<b>869,980</b>	<b>124,057</b>	<b>54,168</b>	<b>1,048,205</b>			<b>5,706,788</b>	<b>5,652,620</b>		<b>5,706,788</b>	<b>5,141,276</b>	<b>565,512</b>	

Year	2016	2017	2018	2019
Collection Rate	98.46%	97.82%	97.72%	97.83%

2020
99.05%

2021
90.09%

**EC Discretionary Contribution**

	Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020	Expected contribution for 2021	Received contribution for 2021	Open Receivable for 2021
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
European Commission	596,484	596,484	596,484	596,484	

**Host Country Contribution**

	Expected contribution for 2020	Received contribution for 2020	Expected contribution for 2021	Received contribution for 2021	Open Receivable for 2021
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Greece	344,800	354,437	344,800	-	344,800

\*Unpaid pledges for 2016 and prior years have been reduced in order for the receivable balances reflected on the current table to be in line with Umoja accounts, as reconciled in liaison with UNEP Contributions Unit: by EUR 42 for Algeria, by EUR 9,804 for the State of Libya and by EUR 1,509 for the Syrian Arab Republic.

*Note: Financial Regulations and Rules of the United Nations: Regulation 3,5, Contributions and advances shall be considered as due and payable in full within 30 days of the receipt of the communication of the Secretary-General referred to in regulation 3,4 or on the first day of the calendar year to which they relate, whichever is later, As of 1 January of the following calendar year, the unpaid balance of such contributions and advances shall be considered to be one year in arrears.*